

Préservation de la petite faune urbaine du Seignanx



Justine ROUCHON

Stage effectué du 04/03/2019 au 09/08/2019

Au CPIE Seignanx Adour

2028 route d'Arremont, 40390 Saint Martin de Seignanx

Sous la direction scientifique de Madame Géraldine LAFARGUE



« Le présent rapport constitue un exercice pédagogique qui ne peut en aucun cas engager la responsabilité d l'Entreprise ou du Laboratoire d'accueil »

Remerciements

Je tiens à remercier Bénédicte Bard, Directrice du CPIE Seignanx Adour, de m'avoir accueilli au sein de l'association pour effectuer mon stage de fin d'étude.

Je remercie particulièrement ma maître de stage, Géraldine Lafargue (Chargée d'études) de m'avoir permis de réaliser ce sujet mais aussi Léa Goutaudier (Chargée d'études) qui est également référente au programme TEPCV, pour m'avoir encadré et guidé tout en me laissant en autonomie.

Un grand merci à l'ensemble des salariés pour avoir participé au report de leurs observations mais aussi à Laurine Bouffandeau (stagiaire) pour m'avoir aidé sur le terrain.

Merci également à Madame Noëlle Bru (Maître de Conférences au Laboratoire de Mathématiques et leurs Applications) et à Frédéric Cazaban (Chargé d'études) pour leur aide en statistiques.

Avant propos

Le label CPIE, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, a été créé en 1972 par les Ministères de l'Environnement, de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Agriculture. Il cible les associations impliquées dans le développement durable de leur territoire et a pour but de créer un réseau qui finira par donner la création de l'Union Nationale des CPIE qui gère ce label depuis 1977. Les CPIE ont des missions qui ont évolué vers l'éducation à l'environnement, la biodiversité, l'eau et le changement climatique. En 2015, une nouvelle charte est adoptée, qualifiant ainsi les CPIE comme « artisans du changement environnemental ».

L'Union Nationale des CPIE est actuellement composée de 78 CPIE répartis dans 62 départements dont le CPIE Seignanx Adour fait parti, étant l'unique dans le département des Landes. Il a vu le jour après la création de l'association Nature&Loisirs en 1990 qui a été labellisée en 1999, faisant de cette structure le 3^{ème} CPIE en Aquitaine.

Basé sur le site d'Arremont sur la commune de Saint-Martin-de-Seignanx, le CPIE Seignanx Adour est étendu sur 4,5ha de prairies, jardins et parc boisé et est composé d'un bâtiment administratif, d'un bâtiment pédagogique comprenant un amphithéâtre, une salle d'exposition et d'accueil, et un local technique.

Les lieux sont animés par un ensemble de professionnels de l'environnement formé de 10 salariés constituant une équipe aux compétences diversifiées et complémentaires portées par des chargés d'études, des techniciens de l'environnement et des animateurs.

Ce personnel permanent gère différentes missions qui s'articulent autour de la sensibilisation, la formation et l'éducation à l'environnement et au développement durable mais aussi de l'accompagnement des territoires dans des démarches de développement durables et d'expertise naturaliste.

Intervenant alors dans les domaines de l'environnement et du développement durable des territoires, le CPIE a 2 objectifs principaux :

- La favorisation d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et liés à la biodiversité. Et ce à différents niveaux : politiques territoriales, projets d'aménagement, pratiques professionnelles et quotidiennes...
- La sensibilisation, la formation et l'éducation à l'environnement du grand public, que ce soit des élus ou techniciens des collectivités territoriales, des acteurs socioprofessionnels, des habitants ou encore des scolaires, étudiants et touristes.

Ces objectifs sont réalisés à travers 3 domaines d'activités sur l'ensemble des Landes :

- La sensibilisation, la formation et l'éducation à l'environnement et au développement durable
- L'accompagnement des territoires dans des démarches de développement durable.
- L'expertise naturaliste

Table des matières

Introduction	1
1. Présentation de la démarche.....	2
1.1. Le label TEPCV.....	2
1.2. Programme d’actions en faveur de la faune urbaine	3
2. Les espèces cibles	3
2.1. Les Mammifères	4
2.1.1. Espèces cibles.....	4
2.1.2. Menaces des espèces cibles.....	5
2.1.3. Réglementation des espèces cibles.....	5
2.2. Les Oiseaux	6
2.2.1. Espèces cibles.....	6
2.2.2. Menaces des espèces cibles.....	8
2.2.3. Réglementation des espèces cibles.....	8
2.3. Amphibiens.....	8
2.3.1. Alyte accoucheur.....	9
2.3.2. Menaces.....	9
2.3.3. Réglementation.....	9
3. Présentation du territoire	10
3.1. Environnement du Seignanx.....	10
3.2. Urbanisme.....	10
3.3. La pression urbaine.....	11
4. Matériel et méthodes.....	13
4.1. Synthèse des données existantes.....	13
4.2. Rencontres avec les mairies.....	13
4.3. Une méthodologie différente selon les espèces	13
4.3.1. Le Hérisson d’Europe.....	14
4.3.2. Les Chiroptères	15
4.3.3. Les hirondelles	15
4.3.4. Le Martinet noir	16
4.3.5. L’Alyte accoucheur	17
5. Résultats et discussion	19

5.1.	Le Hérisson d'Europe	19
5.2.	Les Chiroptères.....	21
5.3.	Les Hirondelles.....	25
5.4.	Le Martinet noir.....	27
5.5.	L'Alyte accoucheur	29
5.6.	Discussion générale	33
	Bibliographie	34

Table des illustrations

Figures

Figure 1 : Logo TEPCV	2
Figure 2 : Nourrissage au nid de jeunes d'Hirondelle de fenêtre	6
Figure 3 : Nids d'Hirondelle de fenêtre à Saint-Martin-de-Seignanx.....	6
Figure 4 : Nichée de 4 petits d'Hirondelle rustique	7
Figure 5 : Martinet noir entrant dans son nid à Saint-Barthélemy	7
Figure 6 : Alyte accoucheur mâle portant des œufs	9
Figure 7 : Evolution des aires urbaines depuis 1962	12
Figure 8 : Observation du Hérisson d'Europe sur le Seignanx.....	20
Figure 9 : Occupation de gîtes à Chiroptères sur le Seignanx.....	24
Figure 10 : Présence des espèces sur le Seignanx	25
Figure 11 : Proportion des observateurs.....	25
Figure 12 : Occupation des nids d'Hirondelle rustique	25
Figure 13 : Occupation des nids d'Hirondelle de fenêtre	25
Figure 14 : Répartition des nids d'hirondelles.....	26
Figure 15 : Taille de la population en fonction du nombre de nids.....	27
Figure 16 : Colonies de Martinet noir sur le Seignanx	28
Figure 17 : AFCM sur les points d'eau.....	30
Figure 18 : Clusters des sites.....	30
Figure 19 : Présence de l'Alyte accoucheur sur les sites prospectés	32

Tableaux

Tableau 1 : Menaces pour les hérissons et chauves-souris	5
Tableau 2 : Statuts de protection du Hérisson d'Europe et de 5 chauves-souris	6
Tableau 3 : Statuts de conservation des oiseaux cibles	8
Tableau 4 : Statut de conservation de l'Alyte accoucheur.....	10
Tableau 5 : BDD Faune CPIE	14
Tableau 6 : Description des points d'eau.....	18
Tableau 7 : Visites et suivi de bâtiments pour les Chiroptères (1).....	22
Tableau 8 : Visites et suivi de bâtiments pour les Chiroptères (2).....	23
Tableau 9 : Résultats Chi-deux d'indépendance.....	29

Introduction

Le label TEPCV, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte qui porte de nombreux projets dans l'optique de la transition énergétique s'est développé en parallèle de la transition énergétique.

Dans ce contexte avec la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, des problématiques sont soulevées au niveau de la préservation de la faune ordinaire qui vient se heurter à des objectifs de la loi.

En effet, elle vise la réduction de la consommation énergétique globalement qui se traduit en parti par l'amélioration de l'isolation des bâtiments existants. Or, des animaux, très liés au bâti, sont directement impactés par ces travaux d'isolation qui ne leur permettront plus d'exploiter les espaces.

L'urbanisme, toujours en expansion, se révèle être un précurseur de la disparition d'espèces animales en ville. C'est alors tout l'intérêt du label TEPCV d'entrer en action avec un programme pour pallier à ces problèmes.

Au même titre que les espaces naturels, il serait important d'avoir une certaine gestion pour la biodiversité urbaine.

Il est alors évoqué la question sur la façon de mettre en place des actions en faveur de la faune urbaine, dite ordinaire, à partir de données existantes.

Le présent programme est réalisé afin de connaître la distribution non exhaustive des espèces cibles au sein du territoire du Seignanx, de déterminer la nécessité d'une action et de donner des préconisations avec un mode de gestion associé. Pour ce faire, des inventaires seront faits avec différentes méthodes.

Les données collectées sont utilisées pour établir des cartes qui sont analysées, ainsi que des traitements statistiques. Des analyses bivariées sont faites dans un premier temps pour trier l'importance des paramètres, ce qui permettra de mieux visualiser les interactions entre les variables avec une analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM).

1. Présentation de la démarche

1.1. Le label TEPCV

Dans l'article L. 100-2 du code de l'énergie (10), un territoire à énergie positive est défini par « un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement ».

Le label TEPCV, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte est inclus dans la loi du 17 août 2015, dans le code général des collectivités territoriales Art. L2224-31 (11). L'objectif étant de lancer 200 expérimentations de TEPCV en 2017.



Figure 1 : Logo TEPCV

Un TEPCV, lui, est défini comme étant « un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique » pour lequel les collectivités proposent un programme global pour établir un tout nouveau modèle de développement, plus sobre et économique (25).

Ainsi, le label contient 6 domaines d'intervention :

- 1 : Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- 2 : Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
- 3 : Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets
- 4 : Production d'énergies renouvelables locales
- 5 : Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
- 6 : Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'écocitoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

1.2. Programme d'actions en faveur de la faune urbaine

La Communauté de communes du Seignanx a répondu à l'appel à projets TEPCV du 4 septembre 2014 en proposant un programme pour développer des actions en faveur des circuits-courts, de l'éco-mobilité, de la préservation de la biodiversité et de la nature urbaine. Ce programme a ensuite été retenu par le Ministère de l'Energie, grâce à quoi, le territoire a pu bénéficier d'un financement.

Le CPIE Seignanx Adour participe à la mise en place des actions en 2018 et 2019 dans le cadre d'une convention annuelle avec la Communauté de communes du Seignanx. L'équipe du CPIE est mise à contribution dont 2 personnes pour la partie consacrée à la mise en place d'actions en faveur de la faune urbaine. Le stage s'insère dans ce contexte en venant en renfort sur la période de mars à juillet.

Le CPIE a pour habitude de travailler sur la biodiversité de milieux naturels comme des réserves ou des sites Natura2000. Dans le cadre de ses missions d'appui technique aux collectivités, le CPIE est amené à travailler sur des documents d'aménagements de territoire ou de projet et de proposer des prescriptions pour préserver la biodiversité aussi bien des milieux naturels qu'urbaine. La biodiversité urbaine est aussi appelée ordinaire ce qui ne doit pas faire oublier qu'elle comprend de nombreuses espèces protégées au même titre que la biodiversité des milieux naturels. C'est dans ce contexte que le CPIE Seignanx Adour est amené à travailler spécifiquement sur la faune urbaine. L'objectif de ce programme est d'une part l'amélioration des connaissances (prospections, interviews, sciences participatives, etc.) et d'autre part une prise en compte le plus en amont possible (sensibilisation, prescriptions d'urbanisme, etc.).

2. Les espèces cibles

Le CPIE Seignanx Adour a créé le dossier en choisissant des espèces sur lesquelles des actions seraient concentrées. Ce sont 6 espèces ou groupe d'espèces qui sont toutes protégées et présentes en zone urbaine. Ici sont concernés :

- Les Mammifères avec le Hérisson d'Europe et les Chiroptères ;
- Les Oiseaux avec l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique et le Martinet noir ;
- Les Amphibiens avec l'Alyte accoucheur.

Les espèces cibles font déjà l'objet d'actions et de suivis sur le territoire depuis plusieurs années. Quant aux chauves-souris, elles sont recherchées dans les bâtiments, qu'elles aient déjà été observées ou non. Toutes ces espèces sont sensibles du fait de leur utilisation des aménagements urbains et de la pression d'aménagement (rénovation, destruction) que subit le territoire situé en périphérie directe de l'agglomération de Bayonne. Le label TEPCV et le financement associé ont permis de mieux structurer et organiser les actions (temps dédié, communication, etc.).

2.1. Les Mammifères

2.1.1. Espèces cibles

2.1.1.1. Hérisson d'Europe

Le Hérisson d'Europe, *Erinaceus europaeus* (Linné, 1758) est un mammifère présent partout en France métropolitaine dont les adultes mesurent entre 18 à 31 cm avec 2 à 3 cm pour la queue, pour un poids de 0,8 à 1,2 kg.

Il se retrouve dans des habitats très différents car il vit aussi bien en ville qu'à la campagne tant qu'il trouve de quoi se nourrir et s'abriter. Dans le milieu urbain, il se trouve dans les espaces verts et les jardins communaux comme chez les privés (28).

Cet animal hiberne dès la fin de l'automne, quand la température tombe en-dessous de 10°C. Il se réveille au mois d'avril peu importe les conditions climatiques. Cependant, il arrive qu'il se réveille de temps à autres avant le réveil définitif, quand la température devient trop basse. Un réveil qui peut s'avérer fatal pour lui, épuisant ses ressources. Le choix de son abri est très important pour éviter cela.

Après l'hibernation, le Hérisson d'Europe peut se reproduire jusqu'en septembre. Les femelles peuvent mettre bas 2 fois par an avec une durée de gestation de 5 à 6 semaines, avec une portée de 4 à 7 jeunes qui deviendront adultes au printemps suivant.

Le Hérisson d'Europe est solitaire et dispose d'un espace vital variable selon la saison et l'habitat. Les mâles se trouvent sur des territoires de 15 à 40 ha voire 100 ha et se déplacent sur 0,5 à 25 ha pendant la nuit. Pour les femelles, les territoires sont de 5 à 12 ha et se déplacent la nuit sur 0,5 à 10 ha. De grands espaces parcourus avec une vitesse moyenne de 3m/minute (22).

2.1.1.2. Chiroptères

Les Chiroptères sont des Mammifères qui forment un grand groupe d'espèces constitué de plusieurs familles. Actuellement en France, 4 familles sont représentées avec 34 espèces dont 26 en Aquitaine (7).

Leur cycle biologique est étroitement lié à la saisonnalité. Les chauves-souris d'Europe ont un cycle vital bi-phasique, c'est-à-dire qu'il y a une période d'activité et une période d'hibernation qui leur permettent de s'adapter aux saisons. Au cours de ces périodes, il y a des changements d'habitats.

En effet, lors de la chute de la température, les individus s'installent dans des cavités arboricoles, des fissures ou encore des cavités selon les espèces. Ce sont des habitats très stables en termes de température et d'hygrométrie, des paramètres essentiels à leur survie.

Au printemps, avec des conditions favorables, les chauves-souris sortent d'hibernation et chassent activement pour reconstituer leurs réserves avant le début de la gestation de 40 à 70 jours. Les femelles mettent-bas un jeune par an qui sera indépendant dès 4 à 6 semaines (1).

2.1.2. Menaces des espèces cibles

Les activités anthropiques impactent leur survie, de manière directe ou non comme :

Tableau 1 : Menaces pour les hérissons et chauves-souris

Hérisson d'Europe	Chiroptères
L'ingestion directe de pesticides ou d'insectes contaminés	
La prédation par les animaux domestiques	
La modification des paysages	
Les collisions routières	Le dérangement hivernal
Le cloisonnement hermétique des jardins des privés	La modernisation/rénovation des bâtiments (colmatage de fissures et anfractuosités)
Les accidents divers (noyade dans des piscines...)	L'utilisation de produits toxiques pour l'entretien des charpentes
	L'éclairage nocturne

2.1.3. Réglementation des espèces cibles

En France, le Hérisson d'Europe est une espèce protégée depuis 1981 et les 34 espèces de chauves-souris également depuis 1976. Ces espèces sont protégées par arrêté ministériel du 23 avril 2007, à l'article 2 (8) qui fixe la liste des espèces de Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection.

Ainsi, sont interdits la destruction ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos ; la mutilation et la naturalisation ; mais encore le transport, l'utilisation, la mise en vente ou l'achat d'individus qu'ils soient vivants ou morts et autre.

Au niveau international, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la Convention de Bonn (23 juin 1979) correspondant à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Annexe II) qui a abouti à la signature de l'Accord relatif à la conservation des populations de chauves-souris d'Europe, EUROBATS (4 décembre 1991).

De plus, elles sont, avec le Hérisson, protégées par la Convention de Berne (19 septembre 1979) correspondant à la Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Annexe II et III) (14, 29).

Le tableau ci-dessous est tiré de la liste rouge des espèces menacées en France (30) avec le Hérisson d'Europe et des 4 espèces de chauves-souris contactées dans ce programme.

Tableau 2 : Statuts de protection du Hérisson d'Europe et de 5 chauves-souris

	Liste rouge mondiale de l'UICN (2017)	Liste rouge de France métropolitaine (2017)
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	LC	LC
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	LC
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	LC
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	LC	LC
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	LC	LC

2.2. Les Oiseaux

2.2.1. Espèces cibles

2.2.1.1. Hirondelle de fenêtre

L'Hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum* (Linné, 1758) est un oiseau noir au ventre et au croupion blanc d'une taille d'environ 15cm et d'une envergure jusqu'à 29cm (13).



Figure 2 : Nourrissage au nid de jeunes d'Hirondelle de fenêtre

C'est un oiseau migrateur qui vient nicher dans toute l'Europe à partir du mois de mars. Cette espèce est coloniale et proche de l'Homme, si bien qu'elle fabrique son nid sur les façades des bâtiments à conditions qu'elle trouve un support permettant une bonne accroche mais aussi de la terre humide comme matériaux de construction. Les nids ressemblent à une sphère, d'aspect variable, dont la partie supérieure qui adhère au « plafond » et avec un trou d'envol supérieur qui ne permet que le passage d'un oiseau (13).



Figure 3 : Nids d'Hirondelle de fenêtre à Saint-Martin-de-Seignanx

Les parents se relaient pour couvrir les œufs qui sont généralement au nombre de 3 à 5, pendant 14 jours environ et les jeunes restent au nid 3 semaines, jusqu'à qu'ils puissent se débrouiller tout seul (16). Il peut arriver qu'il y ait 2 voire 3 nichées exceptionnellement. Après cette période, les individus repartent pour l'Afrique en septembre.

2.2.1.2. Hirondelle rustique

L'Hirondelle rustique, *Hirundo rustica* (Linné 1758) est très proche de l'Hirondelle de fenêtre mais elle se différencie sur certaines caractéristiques. Elle est légèrement plus grande avec une taille de 17 - 19cm et une envergure de 32 - 34,5cm (15).

Elle est également grégaire, mais uniquement en dehors de la saison de reproduction car elle niche le plus souvent de façon isolée. Il existe un caractère sexuel chez le mâle : la longueur de ses rectrices, appelées filets. Les mâles qui ont les rectrices les plus longues sont ceux qui ont une période d'appariement la plus courte (26).

Elle est considérée comme une espèce rurale en nichant habituellement dans les granges et les étables mais on peut aussi la retrouver en milieu urbain comme en Aquitaine (20). Le nid de l'Hirondelle rustique est en forme de bol, construit le plus souvent sur une poutre ou une saillie. La femelle pond 4 à 5 œufs généralement à partir de mi-avril, qui seront couvés pendant 11 à 19 jours. Les jeunes sont ensuite nourris jusqu'à l'envol, à environ 20 jours. Le plus souvent, 2 couvées annuelles sont observées mais il arrive qu'il y en ait 3 (20).



Figure 4 : Nichée de 4 petits d'Hirondelle rustique

2.2.1.3. Martinet noir

Le Martinet noir, *Apus apus* (Linné, 1758) est un oiseau qui est souvent confondu avec les hirondelles par le grand public et pourtant ils ne font pas partis du même ordre. Il est même plus grand que ces dernières avec une longueur de 16-17cm et une envergure de 42-48cm (12). Il est reconnaissable à son plumage sombre et sa silhouette avec de grandes ailes en forme de faux et une queue effilée (17).



Figure 5 : Martinet noir entrant dans son nid à Saint-Barthélemy

C'est un oiseau grégaire et construit son nid sur une surface plane. La femelle ne pond qu'une fois par an avec 2 à 3 œufs entre mai et mi-juin. Elle va couvrir pendant 19 à 27 jours durant lesquels le mâle va faire des allers-retours pour la nourrir. Après l'éclosion, le nourrissage dure 37 à 56 jours puis viendra le moment de l'envol.

2.2.2. Menaces des espèces cibles

Ces espèces font face à plusieurs menaces, quelles soient naturelles ou anthropiques qui engendrent une diminution de la population (21). La ressource alimentaire se raréfie par l'utilisation des pesticides et de la destruction des haies et bosquets. Les habitats aussi disparaissent peu à peu, notamment en milieu urbain où le bâti favorable pour que les individus nichent sont moins nombreux à cause de l'obstruction de fissures et cavités ou encore de nouveaux bâtiments avec des façades lisses, sans aspérités, qui ne permettent aucune accroche. Vient s'ajouter la destruction des nids par des particuliers dérangés par les salissures engendrées ou bien des professionnels du bâtiment qui lors de leurs travaux décrochent les nids.

2.2.3. Réglementation des espèces cibles

En France, toutes les espèces d'hirondelles et de martinets sont protégées depuis la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature qui leur a conféré un statut juridique de protection. Elles sont également protégées par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009, à l'article 2 qui liste les oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (9).

Ainsi sont interdits la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des individus ; la perturbation intentionnelle notamment pendant la période de reproduction et de dépendance.

Au niveau mondial, les 3 espèces mentionnées ci-dessus sont protégées par la Convention de Berne (19 septembre 1979) correspondant à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Annexe III).

Tableau 3 : Statuts de conservation des oiseaux cibles

	Liste rouge mondiale de l'UICN (2016)	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016)
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i>	LC	NT
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	LC	NT
Martinet noir <i>Apus apus</i>	LC	NT

2.3. Amphibiens

Plusieurs espèces d'amphibiens se reproduisent dans les zones urbaines du territoire. Le choix s'est porté sur l'Alyte accoucheur pour les représenter car il a un facteur de sympathie important et il n'est pas si commun que ça.

2.3.1. Alyte accoucheur

L'Alyte accoucheur, *Alytes obstetricans*, est un petit crapaud du groupe de la famille des Discoglossidés de petite taille : moins de 45mm en général. Malgré sa taille, il a une morphologie trapue avec sur le dos, une peau granuleuse avec des pustules lisses. La partie supérieure du corps est grisâtre uniformément ou tachetée de sombre alors que la partie inférieure est de couleur blanc sale ou grisâtre avec des zones de dépigmentation. Son museau est arrondi de profil et ses yeux ont des pupilles ovales verticales ou plus ou moins en forme de losange avec des iris dorée le plus souvent et veiné de noir dans la partie supérieure (6).

Il est bien connu pour ses caractères particuliers des pontes, œufs et têtards. En effet, le mâle aide la femelle à sécréter son chapelet d'œufs (entre 15 à 77 œufs) qu'il féconde et récupère entre ses pattes postérieures. Les embryons se développent pendant 14 à 49 jours puis à l'approche de l'éclosion le mâle se déplace jusqu'à un point d'eau dans lequel les têtards continueront leur développement.

Les têtards se métamorphosent 2 à 5 mois après l'éclosion, avant l'hiver ; sinon 9 à 15 mois après l'hiver. Par la suite, le mâle peut se reproduire à 1 an et la femelle à 2 ans, en plaine.



Figure 6 : Alyte accoucheur mâle portant des œufs

2.3.2. Menaces

Les Amphibiens forment un groupe relativement sensible et les menaces sont diverses (6) :

- La destruction et la modification des habitats
- La pollution des sols et des eaux
- La fragmentation et l'insularisation des milieux
- Les collisions routières

2.3.3. Réglementation

En France, l'Alyte accoucheur est protégé par l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007, à l'article 2 qui fixe la liste des Amphibiens et des Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (10).

Cet arrêté interdit la destruction ou la perturbation intentionnelle des œufs et des individus à tous les stades de développement. Ses habitats, comprenant les sites de reproduction, doivent être protégés et n'est autorisée aucune intervention qui serait susceptible de les dégrader.

Au niveau international, il est protégé par la Convention de Berne (19 septembre 1979), relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Annexe II.

C'est également une espèce d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte (Directive Habitats, Faune, Flore – Annexe IV).

Tableau 4 : Statut de conservation de l'Alyte accoucheur

	Liste rouge mondiale de l'UICN (2009)	Liste rouge de France métropolitaine (2009)
Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	LC	LC

3. Présentation du territoire

3.1. Environnement du Seignanx

La communauté de communes du Seignanx est composée de 8 communes : Biarrotte, Biaudos, Ondres, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélemy, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Martin-de-Seignanx et Tarnos. Il compte alors environ 26 000 habitants sur 15 454ha.

Le Seignanx est situé sur la rive droite de l'Adour du Bas-Adour-Maritime et présente une diversité de milieux caractéristiques du Sud des Landes (3). Il y a :

- Une bande littorale sableuse de 2km de large environ entre Ondres et Tarnos qui correspond à l'extrémité sud du cordon dunaire du littoral entre les estuaires de la Gironde et de l'Adour.
- Une alternance d'étangs, marais et zones humides en arrière du cordon dunaire qui s'étend jusqu'aux coteaux bas du Seignanx.
- Les Barthes de l'Adour qui constituent le lit majeur alluvial et inondable de l'Adour et de ses affluents. Ce sont l'une des plus grandes zones inondables d'Aquitaine et possiblement la plus riche à l'échelle de la biodiversité.
- Des zones humides associées aux étangs landais : étangs de Garros, Turc, Yrieu, Marais d'Orx, avec un réseau hydrographique important.
- Des zones humides associées aux ruisseaux de Northon et de la Palibe.
- Un plateau composé de terrains secs marqués par de profondes vallées creusées par le réseau hydrographique qui s'écoule vers différentes vallées.
- Des coteaux qui font office d'interface entre le plateau et les zones humides et qui sont des zones de pentes fortes.

3.2. Urbanisme

Au vu de la localisation du Seignanx, le territoire bénéficie du développement de l'agglomération basque avec une expansion urbaine (*Figure 7*) grâce au réseau routier développé permettant une bonne accessibilité par la RD 810, la RD 817 et les autoroutes A63 et A64.

Depuis les années 1970, le Seignanx connaît une croissance de son parc de logements évoluant avec le développement général de l'agglomération. En quelques années, il a dû

répondre à la demande d'installation de nouvelles populations provenant majoritairement de l'agglomération bayonnaise en saturation. Il a été enregistré une augmentation de 83 % des parcs de logements sur la période 1990-2014 (2).

Ce développement et les flux qui en résultent ont des conséquences sur l'environnement avec une consommation foncière qui impacte les espaces naturels et agricoles.

3.3. La pression urbaine

La pression urbaine est alimentée par plusieurs paramètres tels que l'urbanisation, la densification ou encore l'imperméabilisation des sols. Un ensemble qui engendre des menaces sur les espèces du programme avec différents vecteurs comme :

- L'utilisation des pesticides
- La modification des paysages
- La destruction des haies et des bosquets
- Le dérangement des populations
- La modernisation des bâtiments
- L'éclairage nocturne
- L'artificialisation des sols
- La présence d'animaux domestiques
- Les collisions routières
- Les clôtures
- Les piscines
- La destruction volontaire
- L'assèchement des zones humides

Des menaces qui leur nuisent et peuvent être l'une des causes de leur disparition. Avec quoi un conflit intervient entre cette pression urbaine et la réglementation qui interdit leur destruction. Il est alors nécessaire que les collectivités portent un œil nouveau sur l'urbanisation en prenant en compte le vivant associé.

Évolution des aires urbaines depuis 1962

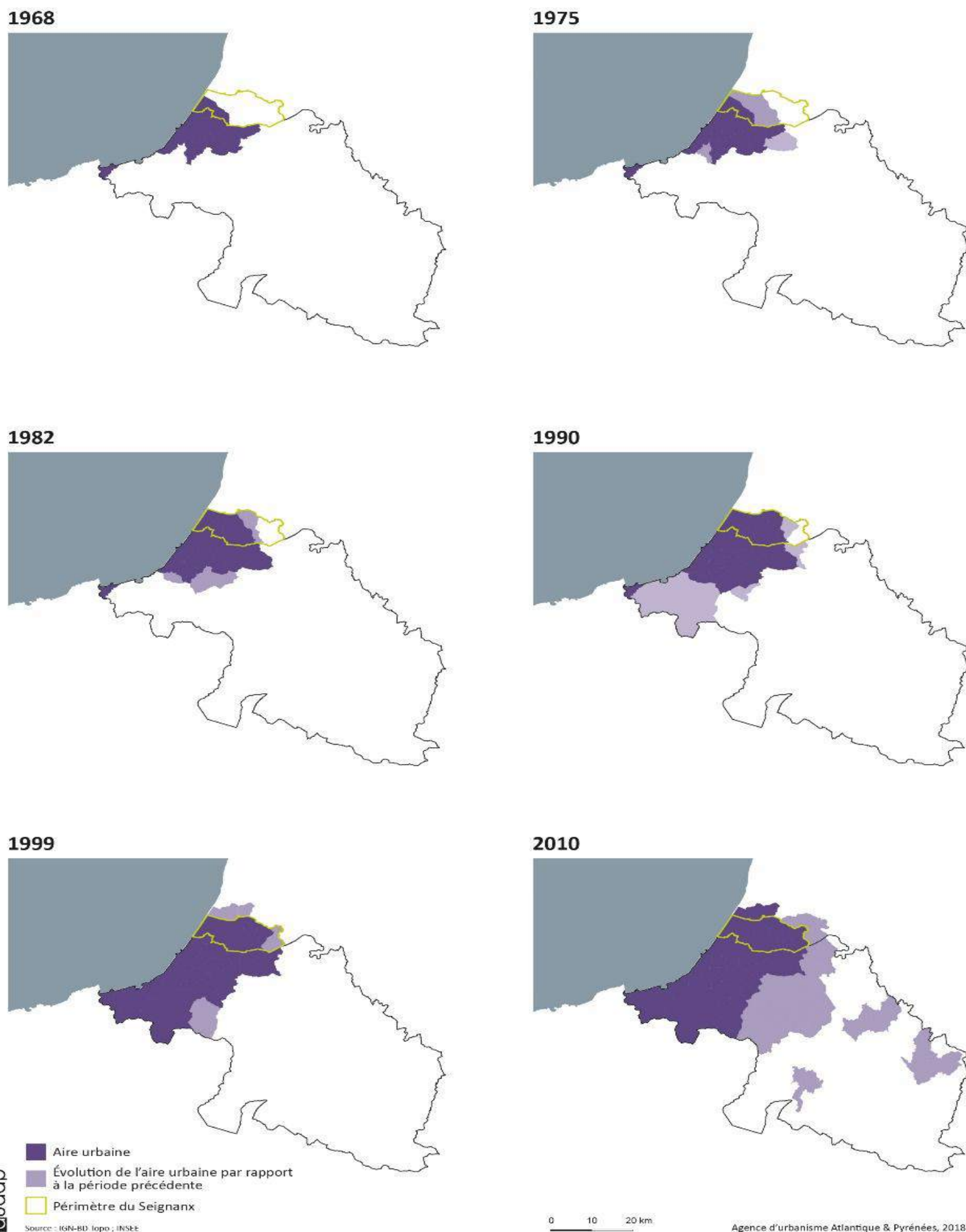


Figure 7 : Evolution des aires urbaines depuis 1962

4. Matériel et méthodes

4.1. Synthèse des données existantes

Les données disponibles sont issues d'anciens projets qui ont été examinés pour avoir des éléments. De plus, ces projets menés par le CPIE et les observations ont été complétés par la plateforme Faune Aquitaine de la LPO pour laquelle le CPIE est contributeur.

Les données disponibles suivantes sont présentées par le lieu d'observation des espèces ou groupes d'espèces dans l'*Annexe 1*.

4.2. Rencontres avec les mairies

Des rencontres avec les mairies ont été organisées dans un premier temps pour faire connaître le programme aux élus. Cet outil n'est pas réglementaire, de ce fait, les communes avaient le choix de s'engager dans la démarche. Toutes les communes ont répondu favorablement à l'appel et chacune a participé en fonction de ses moyens.

Une fois le programme connu et que la volonté de promouvoir la biodiversité est présente, le recensement des bâtiments publics, des espaces verts, zones humides et bassins de rétention est établi pour pouvoir lancer des inventaires. Les données collectées permettront par la suite de donner des préconisations voire de proposer des aménagements dans un document propre à chaque commune (*cf. Annexe 2*).

De plus, en fin juillet, début août, les jardins partagés de Loustaunau et du Pissot, se trouvant à Tarnos ont été visités. Des rencontres ont été organisées avec des membres pour le premier et le Président pour le second. Rencontres au cours desquelles il a été abordé le sujet de la biodiversité en ville. Les échanges ont été reportés et sont présents dans l'*Annexe 2*.

4.3. Une méthodologie différente selon les espèces

Le projet portant sur plusieurs espèces, avec une écologie différente pour chacune d'entre elles, les approches et protocoles diffèrent totalement. Cependant, la finalité est la même, c'est-à-dire que les espèces cibles ont été recensées sur le Seignanx, grâce à quoi des préconisations ont été émises.

Les données récoltées sont saisies dans la base de données Faune du CPIE qui est communiquée à l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Sont rentrées dans cette base de nombreux critères listés ci-dessous.

Tableau 5 : BDD Faune CPIE

Nom	Détail
Propriété de la donnée	CPIE Seignanx Adour
Type de la source	Terrain
Statut de la donnée	Publique
Observateur	
Organisme de l'observateur	CPIE Seignanx Adour
Groupe taxonomique	Mammifères, Oiseaux, Amphibiens...
Nom vernaculaire	
Nom scientifique	
Détermination et fiabilité	Certaine / Douteuse
Statut de présence	Présent / Non observé
Dénombrement minimum	
Dénombrement maximum	
Objet de dénombrement	Individus / Couples / Nids
Type	Gîte / Nids occupés / Nids non occupés
Remarque sur l'observation	
Date de l'observation	
Longitude	
Latitude	
Système de coordonnées	4326 (WGS84)
Type de localisation	Localisation précise
Département	40
Pays	France
Code INSEE	
Nom de la commune	
Précision de la localisation	

4.3.1. Le Hérisson d'Europe

Pour cette espèce, la collecte de données s'est établie sous forme de sciences participatives. Une demande a été faite auprès des mairies et de leur service technique lors des rencontres pour que les agents notent leurs observations d'Hérisson vivant ou mort sur une carte fournie dans un document de « Note actions ». Les employés du CPIE ont également participé à cette campagne.

Pour reporter l'emplacement des individus observés, des GPS Garmin ont été utilisés comme le modèle GPSmap 60CSx ainsi que le logiciel Google Maps sur smartphone ou encore la restitution directe sur carte papier grâce à un repère visuel et la connaissance du territoire.

Les données récoltées sont saisies directement dans la base de données Faune du CPIE. Elles sont ensuite utilisées pour établir une carte. Le but est de définir des zones à risques afin de proposer des solutions et limiter la mortalité des individus, mais aussi d'avoir celles où ils se retrouvent pour les préserver.

4.3.2. Les Chiroptères

Les bâtiments publics ou en gestion publique (communes, communauté de communes) sont recensés avec les services techniques ou les élus et sont ensuite visités.

La batbox est utilisée ainsi que la recherche directe des individus ou diverses traces avec une lampe torche ou des lampes frontales (guano, usure, cadavres...). En complément, une SM4bat qui est un enregistreur d'ultrasons, a été posée dans différents lieux. Des observations de sortie de gîte ont aussi été réalisées.

Toutes ces méthodes ont pour but de déterminer la présence/absence, d'identifier les espèces présentes et de trouver les accès utilisés.

L'objectif est de comprendre l'utilisation des espaces par les individus et colonies pour pouvoir intervenir ou non. Les cas étant tous différents, la démarche suivie n'est pas toujours la même.

Par exemple, dans une problématique de lutte contre les pigeons, les églises notamment, ont été équipées de grillages à la moindre ouverture pour empêcher ces oiseaux d'entrer. Un aménagement au détriment des chauves-souris qui utilisaient peut-être ces lieux. Si de vieilles traces de guano sont trouvées, des ouvertures sont recréées. En fonction de la période à laquelle les aménagements sont faits, la méthode est appliquée l'année même ou la suivante. De ce fait, il est possible d'émettre un résultat sur l'efficacité des aménagements.

4.3.3. Les hirondelles

Les données intéressantes sont à la fois les observations d'individus mais aussi la présence de nids. Pour cela, des prospections ajoutées à une campagne de sciences participative ont permis un recensement plus large. Etant des oiseaux bien connus et appréciés du grand public, il a été décidé de solliciter les habitants du Seignanx au travers d'un article destiné à la publication dans les bulletins communaux et autre.

Pour les prospections, le protocole de la LPO Côte d'Or de 2016 (22) a été utilisé pour faire le recensement et le suivi des nids d'hirondelles.

Un repérage des nids a été fait jusqu'à fin mai. Lorsqu'un couple en utilisait déjà, le nid a été confirmé. Ensuite, des passages ont été faits au mois de juin pour confirmer ou non l'utilisation des nids. Et enfin, des comptages complémentaires ont pu être faits à partir de juillet.

Des prospections particulières ont été faites dans les Barthes, le long de l'Adour, sur la route des Barthes, la route de l'Océan et la route de l'Adour, traversant les communes de Tarnos, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Barthélemy et Saint-Laurent-de-Gosse.

Elles ont été traversées avec le vélo électrique du CPIE acheté par la Communauté de communes dans le cadre du TEPCV.

Un passage de repérage a été fait en avril puis un deuxième a été fait en juin, au moment de la reproduction, pour pouvoir confirmer la nidification sans voir les nids.

Une fiche de terrain a été éditée pour récolter 15 critères : Observateur ; Commune ; Lieu ; Longitude ; Latitude ; Type de comptage (repérage, principal, complémentaire) ; Date ; Type de nid (naturel, artificiel) ; Nombre de nids en bon état ; Nombre de nids en mauvais état ; Nombre de nids occupés ; Nombre de nids inoccupés ; Nombre total ; Commentaire (cf. *Annexe 3*).

Pour ces prospections, une paire de jumelle KITE OPTICS Forster 10x42 a été utilisée. Les données sont ensuite restituées dans la base de données Faune pour pouvoir les exploiter en cartographie et de faire des statistiques descriptives.

4.3.4. Le Martinet noir

Ici, la volonté a été de trouver d'autres colonies sur les 8 communes ainsi que leurs nids. Pour ce faire, les prospections ont consisté à se déplacer, repérer des martinets en vol et rasant des bâtiments.

Une fois ce repérage fait, des tournées ont été organisées. Des observations de 20 minutes ont été faites devant les bâtiments abritant potentiellement des nids de Martinet noir. Durant cette période, les nids sont identifiés dès lors qu'un individu entre ou bien s'accroche.

Pour mémoire, les bâtiments sont pris en photo et des repères sont inscrits avec le logiciel Paint 3D en ajoutant un même symbole pour chaque nid, une dénomination par une lettre (A, B, C...) et l'orientation des façades.

Par la suite, une tournée de suivi des nids a été faite. Il s'agit de faire 20 minutes d'observations devant les bâtiments recensés avec des colonies y nichant. Et au cours du temps, chaque entrée dans un nid ou accroche a été notée. Avec également les horaires de début et de fin d'observation, le nom de l'observateur, la date et le nombre total d'individus en vol (cf. *Annexe 5*).

Pour cette méthodologie, le matériel utilisé était composé d'une paire de jumelle KITE OPTICS Forster 10x42 et d'un appareil photo de n'importe quel type (Bridge Sony DSC HX-200V ou smartphone). Les observations d'individus et de nids ont été reportées dans la base de données Faune.

4.3.5. L'Alyte accoucheur

Au vu de l'écologie de ce petit crapaud, les points d'eau n'ont pas été les seuls sites sur lesquels le protocole a été appliqué. De ce fait, des bassins de rétention, des zones humides ou encore des lotissements ont été prospectés.

Les sites n'ont pas été choisis aléatoirement puisqu'il s'agissait de faire un inventaire et que l'Alyte accoucheur peut se trouver dans un large spectre de milieux. La volonté de se protocole était de savoir où ils vivent. Alors, une partie des sites a été indiquée par les mairies lors des rencontres, soit les bassins de rétention et zones humides urbaines. Pour le reste les sites ont été déterminés sur les cartes IGN sous le logiciel QGIS 3.4.5. Cela a permis de déterminer 70 sites à inventorier répertoriés sur 2 cartes pour une meilleure visibilité (cf. *Annexe 6*).

Pour faire les prospections, le protocole du Programme de médiation, information et de conservation de l'Alyte accoucheur en Poitou-Charentes initié par Deux-Sèvres Nature Environnement ainsi que la fiche de terrain ont été utilisées et adaptées pour la campagne du Seignanx.

Dans un premier temps, il s'agit de déterminer la présence/absence de l'Alyte accoucheur sur tous les sites. Les prospections se sont déroulées d'avril à juin en faisant 3 passages, soit 1 chaque mois. Un passage est l'équivalent d'un point d'écoute de 5 minutes sur le site.

Les prospections démarraient 30 minutes après le coucher du soleil et se prolongeaient sur 4 heures maximum. Une fois arrivé sur le site, il a été décidé d'attendre 3 minutes pour retrouver une ambiance calme ; après quoi les 5 minutes d'écoute commencent.

A noter que dans ce protocole des catégories de populations ont été déterminées : Absente (aucun individu), Individus (1 à 2 individus), Population (>2 individus).

Les données ont été annotées sur une fiche de terrain (cf. *Annexe 7*), avec une partie sur l'identification du site avec :

- Code site : N° de département / Diminutif du nom de la commune / N° de site (ex : 40/BR/01 pour Biarrotte site n°1)
- Lieu-dit (si existant)
- Longitude et latitude (en WGS84)

Mais aussi des critères pour chaque passage avec :

- | | |
|------------------|---|
| - Date | - Nombre d'Alyte accoucheur entendus et vus |
| - Heure | - Nombre d'autres espèces entendues et vues |
| - Observateur(s) | |

Pour ces prospections, la lampe torche ou une lampe frontale a été utilisée.

Puis, les observations et écoutes ont été saisies dans la base de données Faune.

Dans un second temps, ce sont 13 sites caractérisés comme des bassins de rétention ou cours d'eau en gestion publique qui ont été retenus. Ils ont été décrits selon plusieurs axes listés dans le tableau suivant (cf. *Annexe 8*) :

Tableau 6 : Description des points d'eau

Général	Code site Commune	Observateur Date
Caractéristiques physiques	Hauteur d'eau Retenue d'eau Profondeur de la buse Enrochement	Bâche / Béton Hauteur des berges Type d'alimentation
Végétation de fond	Végétation aquatique Végétation submergée + recouvrement Hélophytes + recouvrement Recouvrement total	Végétation non aquatique Végétation herbacées / arbustive / ligneuse Espèces dominantes
Caractéristiques des berges	Pente Végétation herbacées / arbustive / ligneuse Espèces dominantes	Recouvrement ripisylve Hauteur max ripisylve
Végétation riveraine	Herbacées + Hauteur max Arbustive + Hauteur max Ligneuse + Hauteur max	

Après cela, les données du *Tableau 6* ont été regroupées avec :

- Code site
- Présence
- Nombre max d'Alyte accoucheur observés
- Population
- Clôture

Des analyses statistiques sur le logiciel RCommander ont été faites pour essayer de déterminer quels critères sont liés à la présence d'Alyte accoucheur. Ici, le risque de première espèce α est fixé à 0.05.

Dans un premier temps, une analyse bi-variée a été faite pour comparer la présence d'individus avec d'autres critères un à un qui seront alors déterminés comme liés significativement ou non. Les p-valeurs sont ensuite classées de la plus petite à la plus grande pour donner l'importance des caractéristiques sur la présence.

Dans un second temps, une AFCM a été réalisée pour savoir si des ensembles de critères sont liés à la présence d'individus.

5. Résultats et discussion

A la demande de la Mairie de Saint-André-de-Seignanx, une maquette regroupant des informations sur les espèces cibles a été produite et sera publiée dans les bulletins communaux de l'ensemble du territoire (*cf. Annexe 9*).

5.1. Le Hérisson d'Europe

En termes d'aménagements, la commune de Saint-André-de-Seignanx a remarqué la présence d'au moins un individu passant derrière le cimetière clôturé, utilisant des débris végétaux pour s'abriter. Les élus ont alors évoqué la volonté de créer un passage directement dans le mur pour qu'ils puissent utiliser un nouvel espace sans danger. Après la création de cette ouverture, il faudra vérifier son utilisation en posant un piège photo.

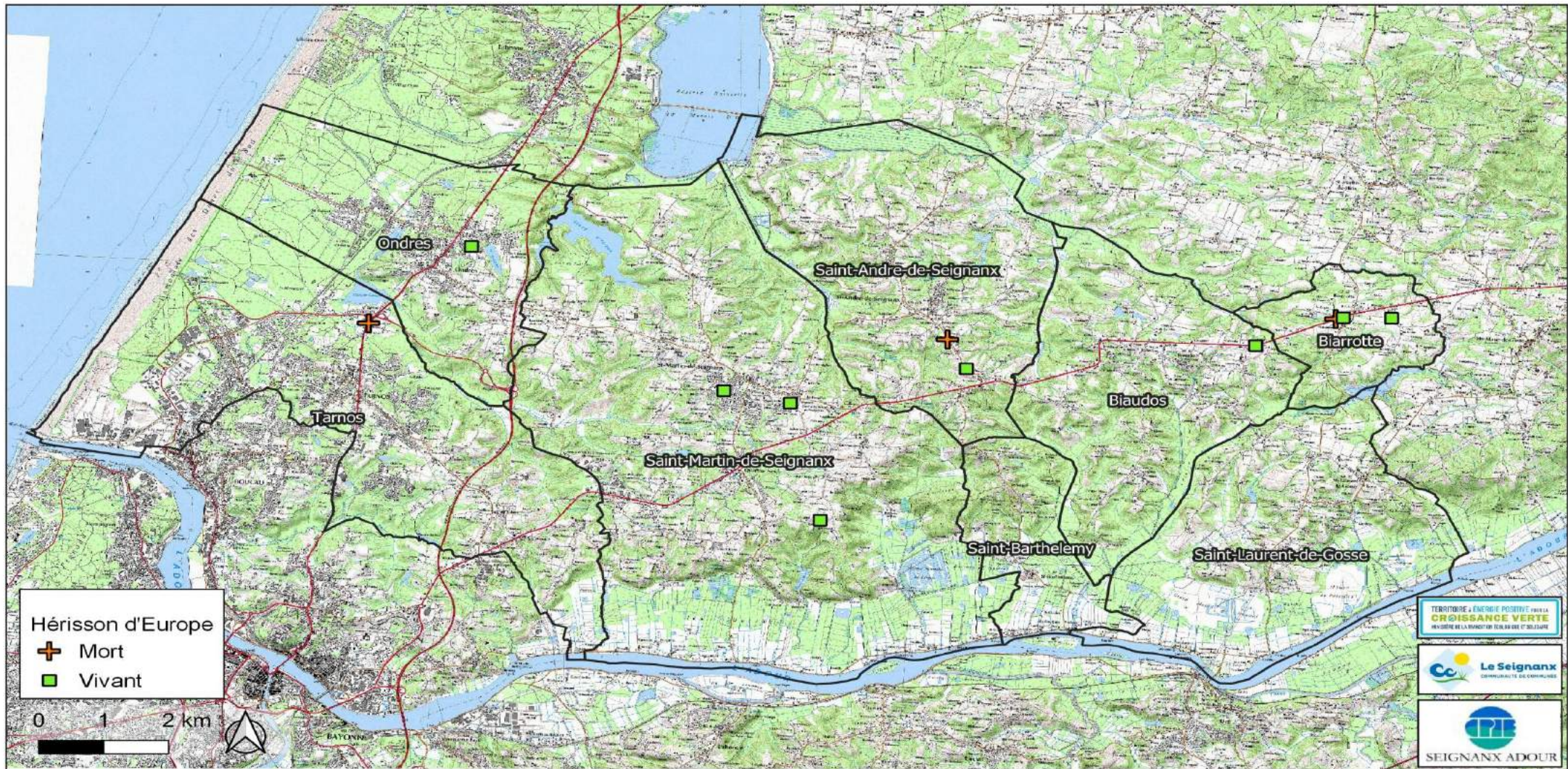
En ce qui concerne les prospections, avec l'ensemble des salariés, 11 observations d'Hérisson d'Europe ont été recensées, dont 8 vus vivants et 3 vus morts suite à une collision routière.

La carte ci-dessous (*Figure 8*) ne comprend que les données du CPIE car à ce jour, les communes n'ont pas fait de retour. Leurs observations seront d'une grande aide car les agents des services techniques interviennent sur de plus grandes surfaces et utilisent des axes non empruntés par le CPIE.

Les données collectées ne sont pas nombreuses ce qui ne permet pas de donner des préconisations localisées. Et connaissant le territoire occupé et la capacité de dispersion de l'espèce, il semblerait qu'une sensibilisation générale serait intéressante.

Les observations des mairies pourraient permettre de trouver des espaces naturels et des voies empruntées par des individus voire des zones d'hivernation pour agir plus localement.

Observation du Hérisson d'Europe sur le Seignanx



Réalisation : CPIE Seignanx Adour ROUCHON J. 2019 - Sources : IGN 2009, BDD CPIE Seignanx Adour 2019

Figure 8 : Observation du Hérisson d'Europe sur le Seignanx

5.2. Les Chiroptères

Au cours des prospections, plusieurs bâtiments ont été visités, soit pour faire un état des lieux, soit pour établir un suivi de ceux qui ont déjà fait l'objet de projet et qui ont été listés dans l'*Annexe 1* des données préexistantes. L'ensemble des visites ont été réunies dans les *Tableau 7* et *Tableau 8* ci-après.

A ce jour, 2 aménagements ont fonctionné. Chez un particulier à Saint-Martin de Seignanx, un pare-pluie a été posé dans l'avant-toit pour que le propriétaire accepte de vivre avec les chauves-souris présentes sous le toit et qui faisaient beaucoup de salissures. En veillant bien à garder une grande ouverture dans le pare-pluie, soit l'accès le plus utilisé, il a été constaté au cours d'une sortie de gîte que les individus ont bien utilisé ce passage.

Dans le cas du vide sanitaire de la Mairie de Saint-Laurent-de-Gosse, les 2 individus trouvés ont pu s'installer suite à la chute de la trappe. Après le raccourcissement et la réinstallation de cette planche, 2 individus ont été retrouvés au même endroit lors d'une nouvelle prospection.

Il faut savoir que les actions directes sur les populations ne sont pas possibles au vu de la réglementation en vigueur. De plus, après une rencontre organisée par le Groupe Chiroptères Aquitaine à la maison du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne qui a réuni différents professionnels ; a été dit que les chauves-souris ne sont pas en manque de gîtes.

Faire un suivi des colonies serait un bon moyen de voir l'évolution des effectifs car les chauves-souris sont connues pour avoir des populations stables, un équilibre possible de par leur longévité et la mise-bas d'un seul petit par an. Cela permettrait de voir si les enjeux sont liés au bâti lorsque des modifications sont apportées ou si cela vient des habitats extérieurs.

Tableau 7 : Visites et suivi de bâtiments pour les Chiroptères (1)

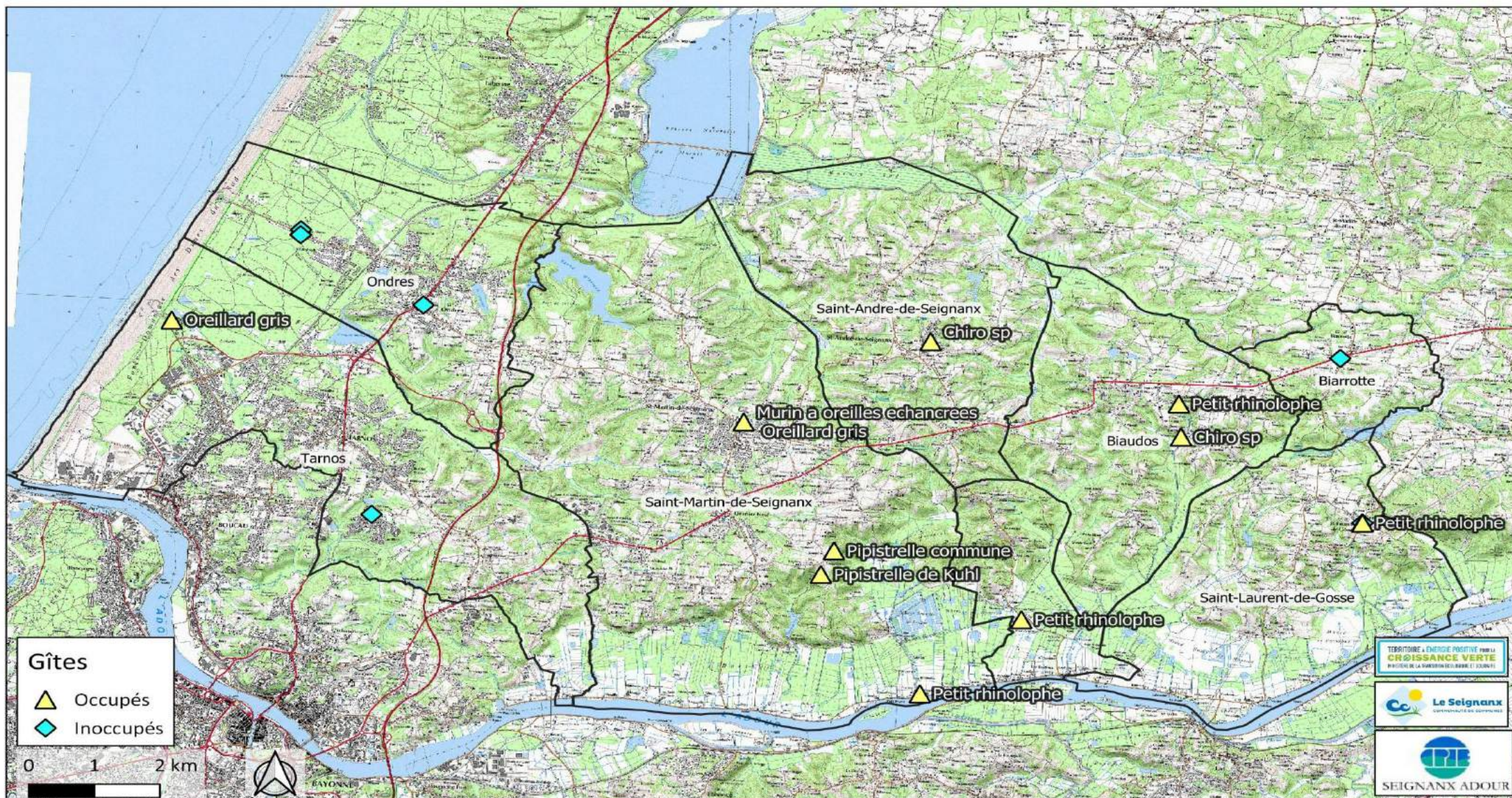
Lieu	Visite	Suivi et préconisations
Biarrote Eglise	Présence d'une Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>). Toit délabré laissant les combles très aérées et avec beaucoup de lumière.	Laisser tel quel pour la chouette.
Biaudos Eglise	Traces de guano dans l'Eglise (tour et espaces utilisés par les usagers). Présence d'un cadavre de Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) en haut de la tour menant au clocher.	Installation de nouveaux panneaux de signalétique. Suivre les colonies l'année prochaine.
Biaudos Particulier	Témoignage de présence de chauves-souris sous le toit. Traces de guano et identification des accès potentiels.	Sortie de gîte à faire l'année prochaine. Sensibilisation des propriétaires.
Ondres Mairie	Demande de la Mairie pour des actions de favorisation en faveur de la lutte contre les moustiques. Combles bien isolées et favorables à l'accueil de chauves-souris.	Future chiroptière pour rendre les combles accessibles + utilisation de l'enregistreur pour vérifier l'utilisation de l'espace.
Ondres Eglise	Ensemble des accès grillagé. Meurtrières de la tour rouvertes avec des fentes de 7cm de largeur sur toute la longueur avec des planches de bois par-dessus le grillage.	L'enregistreur a été déposé en haut de la tour. → Aucun son n'a été enregistré. Pigeons utilisant les ouvertures. → Diminution de la largeur des fentes à 6cm.
Ondres Dous Maynadyes	Sortie de gîte pour la grande salle avec l'aménagement d'accès aux combles, le restaurant scolaire avec un bardage et les gîtes artificiels posés par la Mairie. → Absence de guano et d'individus.	Ouverture dans les combles à revoir, en modèle de fente. Suivi de l'utilisation des gîtes l'année suivante.
Saint-André-de-Seignanx Eglise	Beaucoup de guano à l'intérieur (combles, tour, espaces utilisés par les usagers) et à l'extérieur sur les murs avec des traces d'usures indiquant des accès.	Sortie de gîte et pose d'enregistreur à faire l'année prochaine.
Saint-Barthélemy Eglise	Suivi de la colonie de Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) présente sous le préau du cimetière. → 6 femelles et 3 petits Présence de guano à l'intérieur (espaces utilisés par les usagers). Combles utilisés par une Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>).	Veiller à ne pas refermer les ouvertures utilisées dans le préau et continuer de suivre la colonie. Laisser les combles tels quels pour la chouette.
Saint-Barthélemy Logements communaux	Présence de guano dans les escaliers menant aux logements.	Faire une sortie de gîte et une observation en journée. Mise en place d'une planche pour éviter les salissures dans l'escalier.

Tableau 8 : Visites et suivi de bâtiments pour les Chiroptères (2)

Lieu	Visite	Suivi et préconisations
Saint-Laurent-de-Gosse Eglise	Accès direct aux combles rouvert avec une planche en bois ajourée d'une fente de 40 cm de long sur 7cm de large. Suivi de la colonie de reproduction de Murin sp. avec l'enregistreur dans le porche de l'Eglise → aucun son enregistré.	Enregistreur à poser dans les combles l'année prochaine pour vérifier l'utilisation de l'espace. Alerter la Mairie de l'absence de la colonie du porche et comprendre cette absence.
Saint-Laurent-de-Gosse Mairie	Observation de 2 Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) dans le vide-sanitaire après qu'une trappe soit tombée.	Réinstallation de la trappe raccourcie pour laisser un accès. Suivi → toujours 2 individus.
Saint-Martin de Seignanx Eglise	Suivi des colonies de reproduction → Murin à oreilles échancrée (<i>Myotis emarginatus</i>) : 71 individus (non différenciables) → Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>) : 6 (non différenciables).	Alerte auprès de la Mairie d'une forte diminution des effectifs alors que les lieux n'ont pas changés. Hypothèse sur l'environnement extérieur. Suivre les colonies l'année suivante.
Saint-Martin-de-Seignanx Coq Hardit	Installation de panneaux de signalétique. Animation et sensibilisation auprès des résidents et du personnel.	Suivi de la colonie de reproduction → Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) : 10 individus (non différenciables).
Saint-Martin-de-Seignanx Arremont	Suivi de la colonie de Pipistrelle de Kuhl présente dans le bâtiment pédagogique du CPIE → 47 individus	Suivre la colonie l'année prochaine.
Saint-Martin-de-Seignanx Particulier	Demande pour mieux vivre les chauves-souris. Mise en place d'un pare-pluie dans l'avant-toit de la maison en laissant une grande ouverture.	Sortie de gîte pour vérifier l'utilisation de l'accès → colonie de Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) de 57 individus
Tarnos Eglise Saint-Vincent	Absence de guano dans l'ensemble du bâtiment mais quelques endroits favorables à l'accueil de chauves-souris.	Proposition d'aménagement : - Enlever des lattes de bois des avant-toits - Mieux abriter du vent et de la lumière le clocher. Suivi à faire après l'action de la Mairie.
Tarnos Notre Dame des Forges	Absence de guano dans l'ensemble du bâtiment mais combles très favorables et persiennes entièrement grillagées.	Idée de rouvrir une persienne du clocher et de laisser la porte d'accès aux combles ouverte avec l'installation d'un panneau de signalétique. Suivi à faire après l'action de la Mairie.
Tarnos Espace Nelson Mandela	Partie du bâtiment abandonnée et favorable pour l'accueil de chauves-souris.	Pose de l'enregistreur → aucun son enregistré
Tarnos Centre de vacances la Touristra	Partie du bâtiment abandonnée et favorable pour l'accueil de chauves-souris avec la zone Natura 2000 du Métro accolée.	Visite du bâtiment de nuit → 2 Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>) Pose de l'enregistreur → aucun son enregistré

Panneaux de signalétique présents dans la Note Actions (cf. Annexe 2).

Recensement des Chiroptères sur le Seignanx



Réalisation : CPIE Seignanx Adour ROUCHON J. 2019 - Sources : IGN 2009, BDD CPIE Seignanx Adour 2019

Figure 9 : Occupation de gîtes à Chiroptères sur le Seignanx

5.3. Les Hirondelles

Les prospections soutenues par la recherche participative de nids d'hirondelles ont permis de recenser 130 nids au total avec les différentes proportions associées ci-dessous et représenté dans une carte (*Figure 14*). A noter que le point en dehors du territoire du Seignanx provient d'un témoignage mais qui n'a pas été pris en compte dans les résultats. De plus, le peu de données dans certaines communes ne signifie peut-être pas qu'il n'y a pas d'hirondelles mais qu'il n'y a pas eu de répondants à la campagne et un manque de prospection dans ces zones.

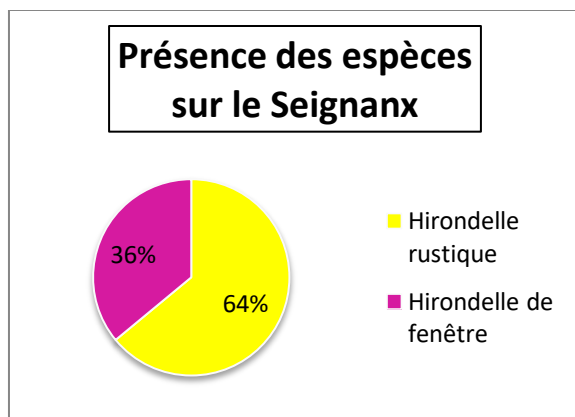


Figure 10 : Présence des espèces sur le Seignanx

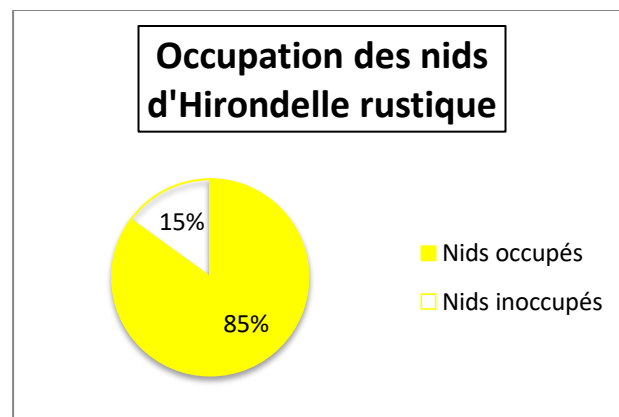


Figure 12 : Occupation des nids d'Hirondelle rustique

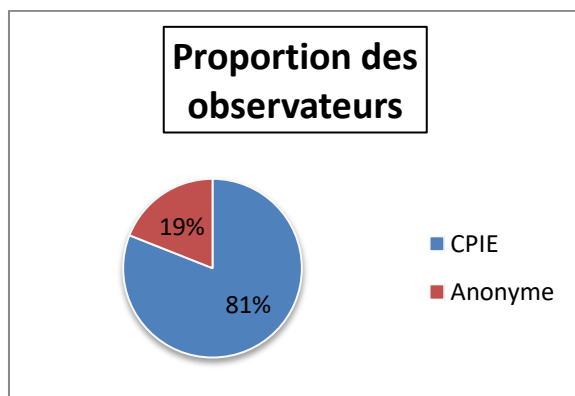


Figure 11 : Proportion des observateurs

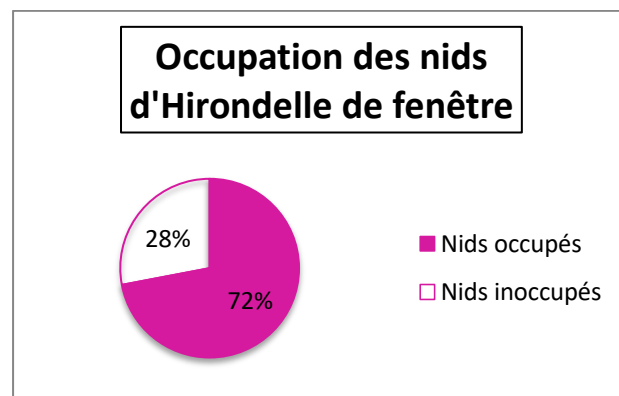
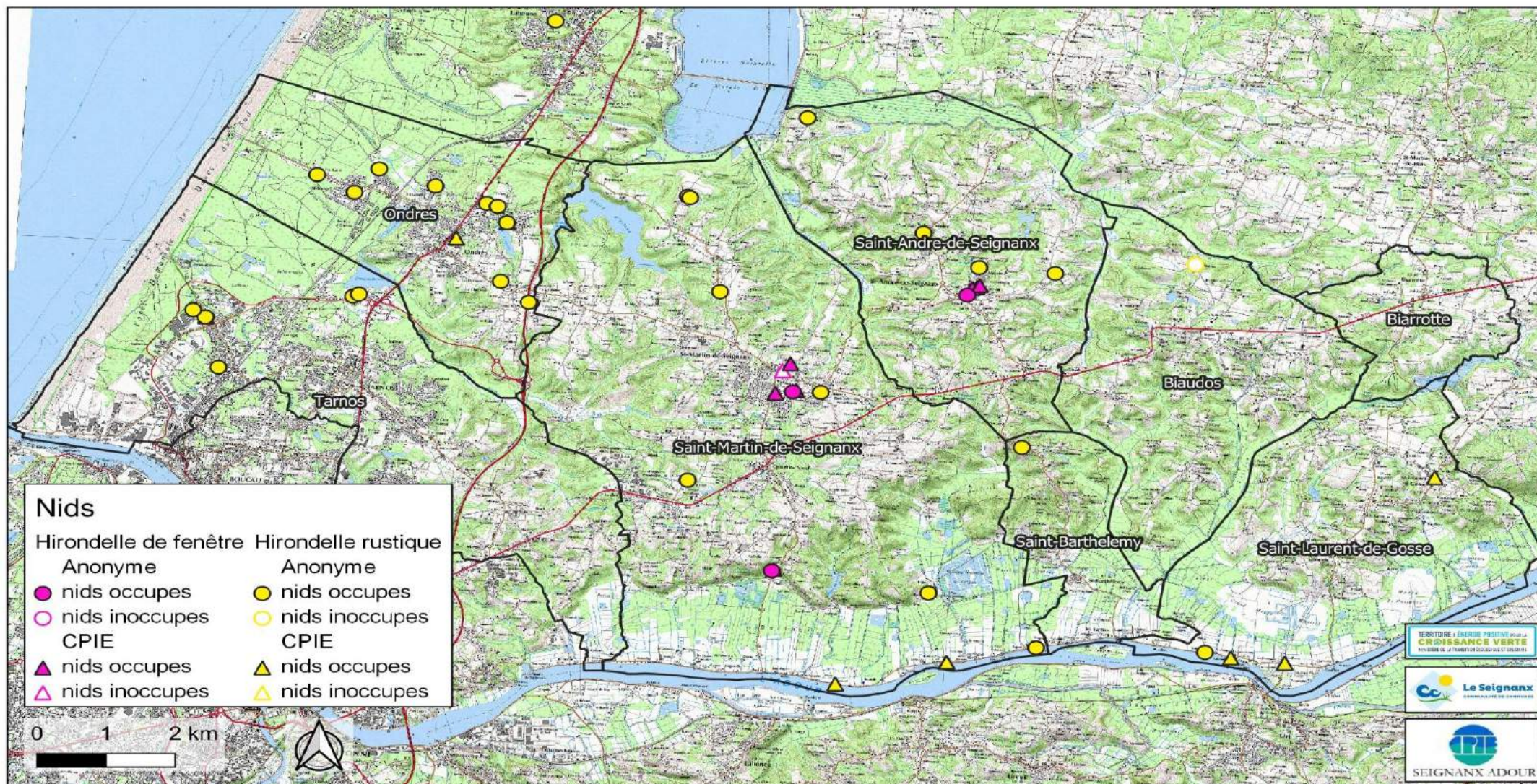


Figure 13 : Occupation des nids d'Hirondelle de fenêtre

Grâce à la science participative, ce sont 33 observations exploitables qui ont été reportées (33 anonymes sur un total de 39 témoignages), ce qui représente 19% des nids. C'est une méthode efficace qui permet de comptabiliser bien plus de données. Elle répond également à la difficulté, en milieu urbain, du recensement des nids.

Cette campagne a également permis d'alerter le CPIE de la réalisation de ravalement de façade sur la résidence Saint-Martin, à Saint-Martin-de-Seignanx où nichent une colonie d'Hirondelle de fenêtre. Le CPIE a ainsi pu prendre contact avec le syndic propriétaire des bâtiments (cf. *Annexe 4*) et de les sensibiliser à la protection de cette espèce et de donner des préconisations sur les périodes et les risques des travaux. Une part importante des nids se trouvent chez les privés, il s'agira de les sensibiliser un maximum et notamment auprès des syndics de propriété comme cela a pu être fait.

Répartition des nids d'hirondelles sur le Seignanx



Réalisation : CPIE Seignanx Adour ROUCHON J. 2019 - Sources : IGN 2009, BDD CPIE Seignanx Adour 2019

Figure 14 : Répartition des nids d'hirondelles

5.4. Le Martinet noir

La phase de terrain a permis de recenser 15 bâtiments abritant des nids de Martinet noir (Figure 16). La taille de la population est normalement proportionnelle au nombre de nids disponibles, or, la [Figure 15](#) ci-dessous ne montre pas la même situation. Cela signifie que pour certains sites, tous les nids n'ont pas été trouvés.

Il y a alors de nombreux bâtiments, publics comme privés dans lesquels sont recensées ces colonies avec en moyenne 22 individus/colonie.

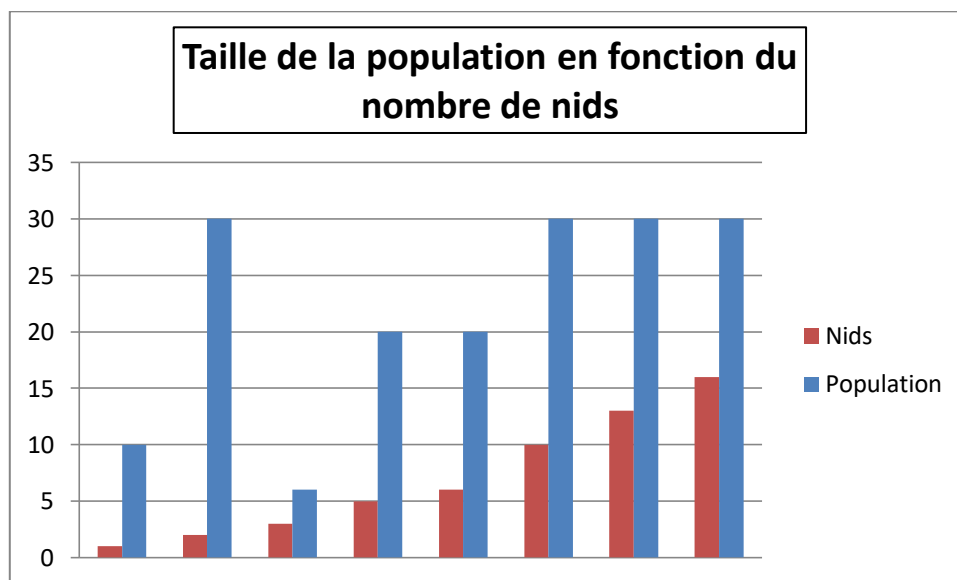


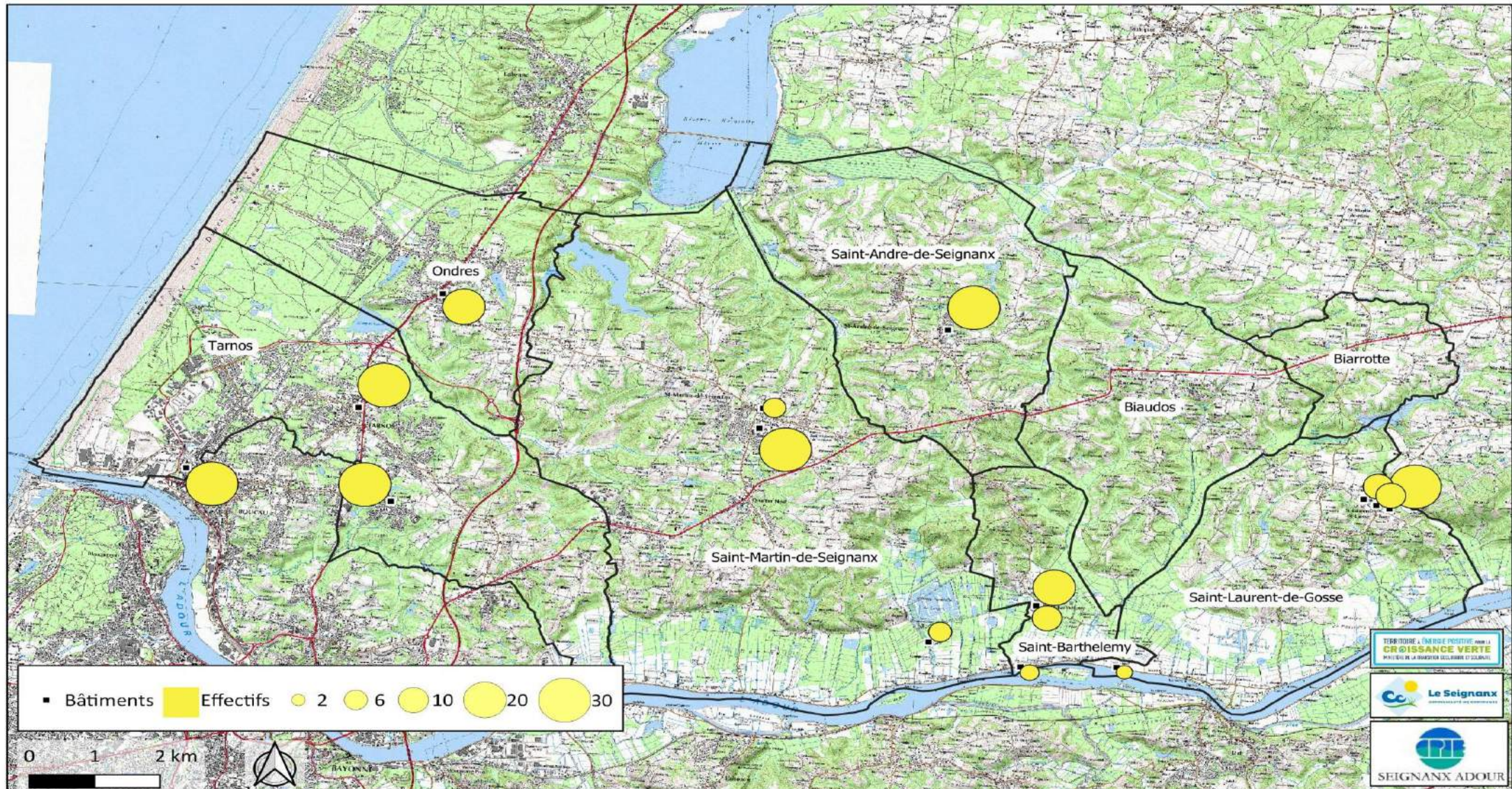
Figure 15 : Taille de la population en fonction du nombre de nids

Le protocole utilisé demandant de faire des observations de 20 minutes, il serait utile de connaître le temps moyen que met un individu pour chasser et retourner au nid pour nourrir la femelle qui couve, soit les jeunes. Cela permettrait d'ajuster les périodes d'augmenter la probabilité d'observer un maximum de nids.

Il existe un biais au niveau du nombre d'individus avec un probable double comptage dû à la proximité de certains bâtiments à quoi vient aussi s'ajouter le fait que tous les nids n'ont pas tous été observés.

Suivre les colonies déjà identifier et en trouver de nouvelles constituent des données importantes, notamment pour les bâtiments publics. Comme dans le cas de l'espace Jean Rameau, si de nouveaux bâtiments sont sujets à des travaux pouvant impacter la nidification des colonies, il sera possible de proposer un nombre de nichoirs artificiels suffisant pour permettre aux individus de continuer de nicher.

Population de Martinet noir par bâtiment



Réalisation : CPIE Seignanx Adour ROUCHON J. 2019 - Sources : IGN 2009, BDD CPIE Seignanx Adour 2019

Figure 16 : Colonies de Martinet noir sur le Seignanx

5.5. L'Alyte accoucheur

Les prospections ont permis de trouver la présence d'Alyte accoucheur sur 23 sites (*Figure 19*), dont 15 sites avec une population, composée d'au moins 3 individus.

Pour la 2^{ème} partie sur les points d'eau en gestion communale, 13 sites ont été étudiés.

Les variables principales ont été testées avec un Chi-deux d'indépendance avec en :

- Hypothèse nulle H_0 : les variables sont dépendantes
- Hypothèses alternative H_1 : les variables sont indépendantes

Les résultats sont classés dans le *Tableau 9* où seule l'absence de clôture autour du point d'eau est liée significativement à la présence d'Alyte accoucheur et inversement.

Tableau 9 : Résultats Chi-deux d'indépendance

Variables	p-value	Conclusion
Clôture	0,02605	Variables dépendantes
Végétation non aquatique	0,05296	Variables indépendantes
Berges arbustives	0,1254	
Berges herbacées	0,2237	
Recouvrement ripisylve	0,2291	
Hauteur des berges	0,3064	
Profondeur évacuation	0,315	
Retenue	0,3352	
Berges nues	0,3417	
Végétation aquatique	0,3906	
Hauteur max ripisylve	0,4009	
Recouvrement total	0,4047	
Berges ligneuses	0,4865	
Hauteur d'eau	0,5213	
Type alimentation	0,7249	
Bâche / Béton	0,9056	
Enrochement	0,9212	
Pente	0,94	

Cette significativité entre la présence d'Alyte accoucheur et la présence d'une clôture est intrigante puisque les clôtures ne sont pas une barrière pour les individus qui sont très petits et peuvent aisément passer.

La présence de clôtures doit être liée au mode de gestion, aux réglementations en vigueur et à l'année de mise en place des points d'eau. Pour connaître les périodes de construction de chaque site, les orthophotos de 2015, 2012, 2009, 2007 et 2002 ont été visionnées, appuyé du site de l'IGN Remonter le temps.

Il a donc été testé l'indépendance des variables Clôture et Année de construction pour laquelle les résultats montrent qu'elles sont significativement dépendantes avec une p-valeur de 0,02338. A ensuite été testée l'indépendance des variables Présence et Année de construction

qui montrent que les variables sont indépendantes avec une p-valeur de 0,1308. Donc finalement, la présence d'une clôture n'empêche pas la présence de l'espèce.

On peut se demander s'il existe un biais observateur en ce qui concerne la première partie du protocole car les prospections ont été réalisées par 3 observateurs. Il faudrait faire un test pour vérifier s'il y a une différence significative entre chaque personne et ajuster les tests dans le cas où la différence est avérée.

Il serait également important de noter les conditions abiotiques lors des prospections (température, météo, vent) pour voir par analyse statistique si ces conditions jouent un rôle dans la probabilité de détection de l'espèce.

Selon le Guide des Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg (6), l'Alyte accoucheur se cantonne à un rayon de 100m environ de l'habitat du têtard. Mais la présence de têtards n'ayant pas été vérifiée, soit par absence d'eau, par l'impossibilité d'accéder à l'eau, de la turbidité ou du recouvrement végétal ne permet pas de dire que les sites étudiés sont des sites de reproduction. Seul le site 40/SMSX/10 est confirmé comme étant un site de reproduction car il est connu depuis plusieurs années avec des têtards observés.

D'autant plus qu'en milieu urbain, l'ensemble de l'environnement n'est pas entièrement connu des observateurs et il est possible que des privés aient des mares dans lesquelles les individus viennent déposer leurs œufs pour qu'ils éclosent. Trouver ces sites engendrerait des enjeux plus forts de conservation et permettrait d'augmenter leur protection.

Une hypothèse est émise en ce qui concerne la distribution de l'Alyte accoucheur sur le territoire du Seignanx. Il est pensé que la population ait été fragmentée au cours de l'urbanisation avec la fragmentation des milieux. Ou bien que des individus aient été dispersés à l'occasion de remblais car des individus ont été entendus dans le site 40/SASX/04 de Pinaquy qui est une entreprise de terrassement. Et d'autres individus ont été entendus sur des sites étant connus pour avoir été remblayés par cette entreprise.

Ainsi, la dispersion de l'Alyte accoucheur serait à la fois naturelle lors de la phase mobile et terrestre mais aussi anthropique. Cela fausserait la présence de l'espèce sur le territoire et ne permettrait pas une conservation optimale en déployant trop d'effort.

Après la phase d'inventaire, une AFCM a été réalisée sur les caractéristiques des points d'eau en gestion communale, qui a générée les figures suivantes.

Les dimensions 1 et 2 n'expliquent que 24,44% des variations observées à elles seules, ce qui est plutôt faible. De plus, aucun groupe distinct n'est formé au vu de la [Figure 17](#). Ce qui laisse à penser qu'aucun groupe de caractéristiques n'explique la présence de l'Alyte accoucheur sur les sites.

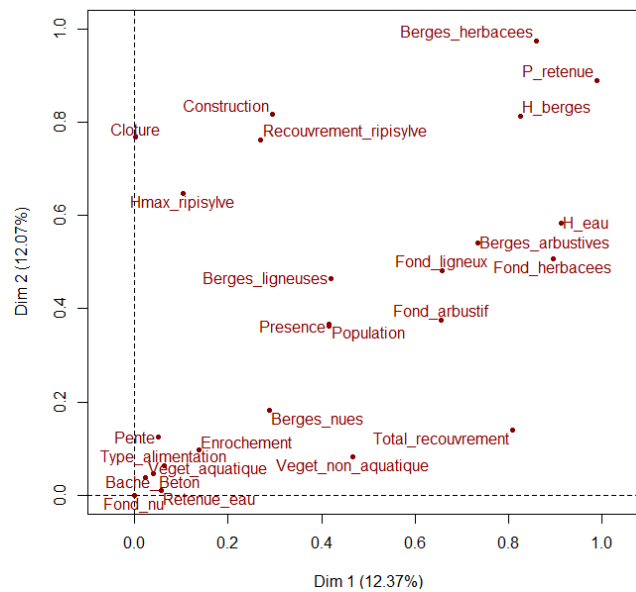


Figure 17 : AFCM sur les points d'eau

Toutefois, la [Figure 18](#), montre 6 groupes de sites bien définis à partir de l'ensemble des caractéristiques des sites. En regardant les clusters et les données, ces groupes ne sont pas constitués selon la présence ou l'absence de l'Alyte accoucheur mais selon des caractéristiques communes.

Il n'y a donc pas de caractéristiques liées à l'espèce. Une chose qui peut se comprendre car l'Alyte accoucheur est un animal que l'on retrouve dans des milieux très différents et qui a une certaine capacité d'adaptation comme il est visible ici malgré la pression urbaine présente.

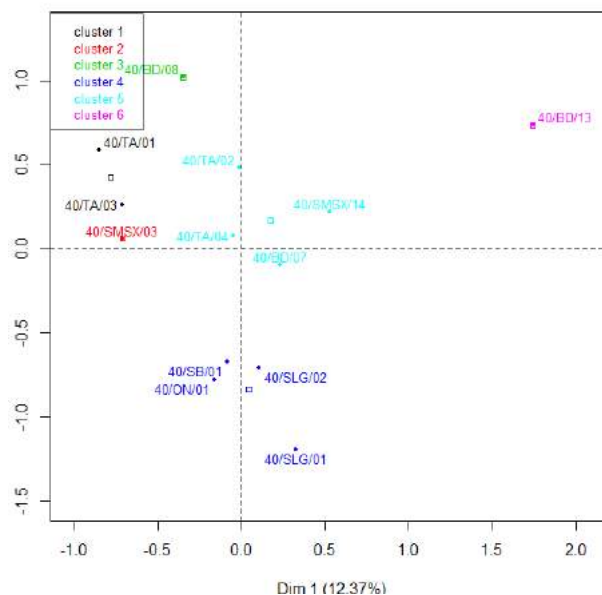


Figure 18 : Clusters des sites

Les communes n'auront donc pas à avoir de gestion particulière sur ces sites hormis les méthodes de curage et de fauche (*cf. Annexe 2*) et la lutte contre les espèces invasives.

Présence de l'Alyte accoucheur sur les sites prospectés

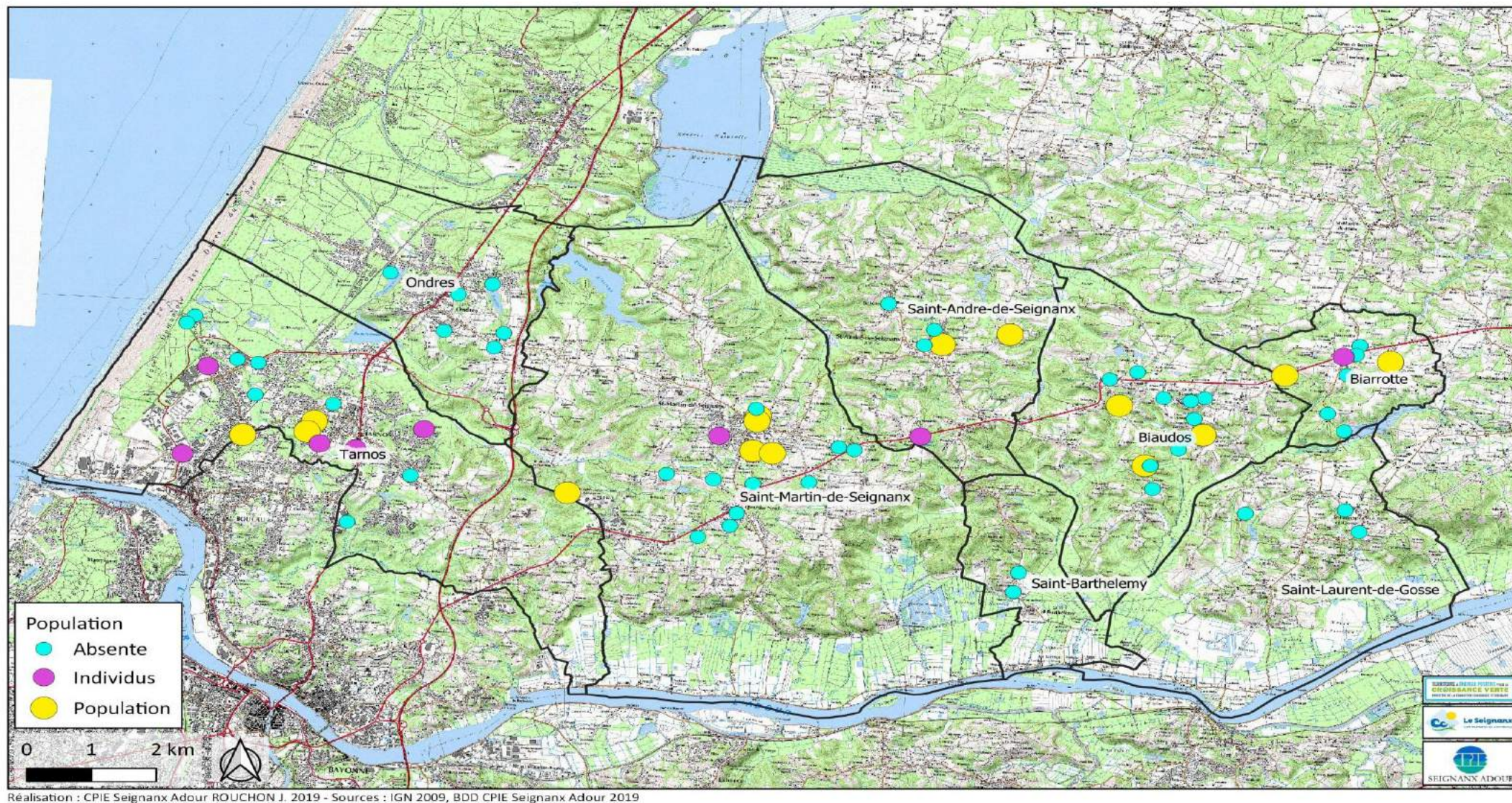


Figure 19 : Présence de l'Alyte accoucheur sur les sites prospectés

5.6. Discussion générale

Le programme se termine au 31 décembre 2019, de nouvelles données pourront être récoltées pour certaines espèces en fonction de leur écologie. Mais celles qui ont été récupérées au cours de cette période permettent de faire un bon état des lieux des espèces cibles du programme sur le Seignanx. Cette connaissance permet de mieux anticiper et d'alerter plus rapidement lorsque de nouvelles menaces pèsent sur les espèces.

Il sera nécessaire de procéder à un suivi des données pour pouvoir informer si des changements surviennent mais aussi pour attester des résultats de la démarche, des aménagements et des actions menées.

Ce travail et cette communication auprès des communes sont bénéfiques et permettent une prise de conscience des problématiques et ce qui engendre une réelle volonté d'agir. La sensibilisation est très importante, autant envers les élus que le grand public puisque la petite faune urbaine se trouve directement dans leur propriété.

Toutefois, seule la vision de la conservation des espèces a été abordée ici. Il serait peut-être plus intéressant de se pencher directement sur la conservation et la restauration des habitats car au sein des menaces, c'est la modification et la destruction du paysage qui revient le plus.

Bibliographie

- 1 - Cistude Nature, & LPO. (2011). *Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine - Tome 4 : Les Chiroptères* (C. Nature-Association Cistude Nature).
- 2 - Communauté de Communes du Seignanx, & CPIE Seignanx Adour. (2019a). *PLUI 2019 Diagnostic territorial*.
- 3 - Communauté de Communes du Seignanx, & CPIE Seignanx Adour. (2019b). *PLUI 2019 Evaluation environnementale*.
- 4 - Deux-Sèvres Nature Environnement. (2015a). *Programme de médiation, information et de conservation de l'Alyte accoucheur en Poitou-Charentes - Protocole*. Consulté à l'adresse http://www.dsne.org/wp-content/uploads/2016/03/methodologie_suivi_Alytes_PC_2016.pdf
- 5 - Deux-Sèvres Nature Environnement. (2015b). *Programme de médiation, information et de conservation de l'Alyte accoucheur en Poitou-Charentes - Fiche terrain de suivi*. Consulté à l'adresse http://www.dsne.org/wp-content/uploads/2016/03/Fiche_terrain_suivi_Alytes_2016.pdf
- 6 - DUGUET R., & MELKI F. (2003). *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg* (Biotope).
- 7 - GCA. (2011). *Les Chauves-souris*. Consulté à l'adresse http://www.gca-asso.fr/?page_id=9
- 8 - Gouvernement français. *Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - Article 2.* , (2007).
- 9 - Gouvernement français. *Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.* , (2009).
- 10 - Gouvernement français. *Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - Article 2.* , (2007).
- 11 - Gouvernement français. *Article L100-2 du Code de l'énergie*, (17/08/2015).
- 12 - Gouvernement français. *LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1).* , Pub. L. No. 2015-992 (2015).
- 13 - INPN. (2008). *Apus apus Linnaeus, 1758 - Fiche descriptive*. Consulté à l'adresse https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3551/tab/fiche
- 14 - INPN. (2016). *Delichon urbicum Linnaeus, 1758 - Fiche descriptive*. Consulté à l'adresse https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/459478/tab/fiche
- 15 - INPN. (2017). *Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758 - Statuts*. Consulté à l'adresse https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60015/tab/statut

- 16 - INPN. (2008). *Hirundo rustica* Linnaeus, 1758 - Fiche descriptive. Consulté à l'adresse https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3696/tab/fiche
- 17 - FRANCOIS J. & Oiseaux.net (25/01/2018). *Hirondelle de fenêtre*. Consulté à l'adresse <http://www.oiseaux.net/oiseaux/hirondelle.de.fenetre.html>
- 18 - FRANCOIS J. & Oiseaux.net (03/06/2018). *Martinet noir*. Consulté à l'adresse <http://www.oiseaux.net/oiseaux/martinet.noir.html>
- 19 - LEGROS B., & PUISSAUVÉ R. (2015). *Alyte accoucheur*. Consulté à l'adresse https://professionnels.afbiodiversite.fr/sites/default/files/pdf-especes/Alyte_accoucheur.pdf
- 20 - LPO. (2015). *Des Refuges pour la nature - Le Hérisson d'Europe*. Consulté à l'adresse https://www.lpo.fr/images/actualites/2015/cohabiter_avec_le_herisson_en_ville/ficherefugeslpo_herisson_br.pdf
- 21 - LPO Aquitaine. (2015). *Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine*.
- 22 - LPO Côte-D'Or. (2016). *Protocole Hirondelles - Saison 2016*. Consulté à l'adresse https://cote-dor.lpo.fr/IMG/pdf/Protocole_Hirondelles_2016.pdf
- 23 - LPO Ile-de-France. (2013). *Cahier technique - Hirondelles Martinets*.
- 24 - MACDONALD D., & BARRETT P. (1995). *Guide complet des Mammifères de France et d'Europe* (Delachaux et Niestlé, Paris).
- 25 - Ministère de la Transition écologique et solidaire. *Loi de transition énergétique pour la croissance verte*. , (2016).
- 26 - Ministère de la Transition écologique et solidaire. (s. d.). *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte*. Consulté à l'adresse <http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/>
- 27 - Moller A. (1988). *Female choice selects for male sexual tail ornaments in the monogamous swallow*.
- 28 - REGNIER Y. (2015). *TEPOS et TEPCV, c'est pareil ?* Consulté à l'adresse <http://www.territoires-energie-positive.fr/presentation/tepos-et-tepcv-c-est-pareil>
- 29 - SAVOURE-SOUBELET A. (2015). *Erinaceus europaeus* Linnaeus, 1758 - Fiche descriptive. Consulté à l'adresse https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60015/tab/fiche
- 30 - SFEPM. *Législation - Chiroptères*. , (2011).
- 31 - UICN, MNHN, SFEPM, & ONCFS. (2017). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères de France métropolitaine*. Consulté à l'adresse <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/11/liste-rouge-mammiferes-de-france-metropolitaine.pdf>

Annexes

Annexe 1 : Synthèse des données existantes

Annexe 2 : Note actions + Rencontre avec les jardins partagés + Panneaux de signalétique

Annexe 3 : Fiche terrain pour le suivi des nids d'hirondelles

Annexe 4 : Courrier syndic

Annexe 5 : Fiche terrain pour le suivi des nids de Martinet noir

Annexe 6 : Localisation des sites pour le suivi de l'Alyte accoucheur

Annexe 7 : Fiche terrain pour le suivi de l'Alyte accoucheur

Annexe 8 : Fiche terrain pour la description des points d'eau communaux

Annexe 9 : Flyer sur les espèces cibles

Annexe 10 : Autres activités

Annexe 11 : Calendrier de stage

ANNEXE 1

Espèces / Groupe d'espèces	Commune et lieu	Année	Recensement / Observations	Préconisations du CPIE
Hérisson d'Europe	Saint-Martin- de-Seignanx - Quartier Aerial et Orsule	2016 / 2017	Présence régulière de l'espèce dans les quartiers. Présence de plusieurs individus dans les hautes herbes entre le bassin de rétention et le fossé. Observations nocturnes. Refuges d'hivernation dans des dépôts de tontes. Traces de visites des composteurs dans les parcelles privées du lotissement de l'Aerial.	Protection des refuges d'hivernation : - Identifier des zones de stockage des herbes de tontes dans les quartiers volontaires. - Idem avec le service des espaces verts pour le ramassage des feuilles automnales.
Chiroptères	Biaudos - Eglise	2017	Mars 2018 : Inventaire d'hiver (hivernation). Juillet 2018 : Inventaire d'été (reproduction).	Octobre / Novembre 2017 : Affichage de panneaux informatif sur la présence de chauves- souris et de signalétique (laisser les portes ouvertes ou fermées).
	Saint- Barthélemy - Préau du cimetière	2013	2013 : Identification d'une colonie de reproduction de Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>). ? Trentaine de femelles avec leur petit 2017 / 2018 : Suivi de la colonie. ? La colonie est présente à chaque visite effectuée. Les visites sont rares et faites de façon à ne pas les déranger.	Information auprès de la Mairie mais pas de communication faite auprès du public par crainte de dérangement.
	Saint-Laurent- de-Gosse - Eglise	2013	2013 : Identification d'une colonie de Murin sp. (<i>Myotis sp.</i>) dans l'escalier du hall d'entrée de l'Eglise + Présence de vieux guano dans les combles et constat d'inséparabilité à cause de l'installation de grillage.	Hall : - Maintenir les accès ouverts. - Ne pas déranger en période de reproduction. Ne pas changer les conditions de milieux de l'escalier. Combles : - Restauration de l'accès. - Amélioration des micro-habitats
	Saint-Martin- de-Seignanx - Eglise	2006	2006 : Identification de colonies de reproduction de Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) et d'Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>). 2006 - 2018 : Suivi des colonies. ? <i>Myotis emarginatus</i> : 300 individus en moyenne et jusqu'à 600 selon les années. ? <i>Plecotus austriacus</i> : 10 à 20 individus selon les années.	Maintien des accès ouverts. Ne pas déranger en période de reproduction. Ne pas changer les conditions de milieux des combles et du clocher. Pose de panneaux informatif sur la présence de chauves- souris et de signalétique (laisser les portes ouvertes ou fermées).
	Saint-Martin- de-Seignanx - Lou Coq Hardit	2018	2018 : Prise de contact avec la directrice après une inondation du vide sanitaire ayant obligé une colonie de reproduction de Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) à remonter dans les pièces de vie.	2018 : Information auprès de la direction pour laisser les volets d'accès au vide sanitaire ouverts.
Martinet noir	Saint-Martin- de-Seignanx - Espace Jean Rameau	2014 / 2015	2014 / 2015 : Connaissance d'une colonie de Martinet noir (<i>Apus apus</i>) en danger à cause d'un projet de changement de toiture et d'installation de panneau photovoltaïque. 2016 - 2018 : Suivi de la colonie avec rendu d'un rapport annuel. Tous les nichoirs ont été occupés dès le premier printemps de retour de la colonie et occupés chaque année depuis 2016.	Hiver 2015 : Installation de 20 nichoirs artificiels (18 sur la façade Est et 2 sur la façade Nord).

ANNEXE 2

Actions en faveur de la biodiversité urbaine - Commune de Tarnos (40)

25/08/2019

Note du CPIE Seignanx Adour

Synthèse des actions en faveur de la biodiversité urbaine notamment de la commune de Tarnos dans le cadre du label TEPCV du Seignanx



CONTENU

CONTENU	2
RAPPEL DU CONTEXTE	3
VISITES ET RENCONTRES	3
LES ESPECES CIBLES	3
Martinet noir	3
Chauves-souris (Chiroptères).....	3
Hirondelles	3
H. rustique	3
H. des fenêtres	4
Alyte accoucheur	4
Hérisson d'Europe	4
LES ACTIONS	5
Chauves-souris (Chiroptères).....	5
Martinets noirs (Oiseaux)	7
Chouette (Oiseaux).....	8
Hirondelles rustiques (Oiseaux).....	9
Alytes accoucheurs (Amphibiens).....	9
Hérissons	10
Hôtel à insectes	10
LES AMENAGEMENTS	11
Nidochs à fabriquer.....	11
Martinet noir	11
Effraie des clochers	14
Gîtes à fabriquer.....	15
Hérisson	15
Hôtel à insectes	17
SIGNALETIQUE / INFORMATION	18
Articles.....	18
Hirondelles	18
Signalétique	18
Chiroptères	18

RAPPEL DU CONTEXTE

La commune de Tarnos souhaite mettre en place des actions en faveur de la biodiversité urbaine. Ces actions s'insèrent dans le cadre du label TEPCV du Saignanx 2018/2019.



VISITES ET RENCONTRES

27/03/2019 : Une première rencontre a eu lieu le 27 mars 2019 entre le CPIE Saignanx Adour et la commune de Tarnos. Cette rencontre a été l'occasion de réfléchir aux premiers axes de travail. Suite à cette rencontre, le CPIE a pu visiter dans un premier temps quelques lieux potentiellement favorables aux espèces cibles choisies : Martinet noir, Hirondelles (fenêtre et rustique), Chiroptères. D'autres espèces urbaines comme l'Alyte accoucheur (crapaud) et la Hérisson d'Europe, peuvent également faire l'objet d'actions en 2019.

16/04/2019 : visite de l'Eglise Saint-Vincent, l'Eglise des Forges et de l'espace Nelson Mandela.

LES ESPECES CIBLES

Martinet noir



Colonie du mur à gauche de Saint-Martin-de-Saignanx suivie depuis 2016.

Chauves-souris (Chiroptères)

Présence connue :

Murin à oreilles échancrées (combles église Saint-Martin-de-Saignanx). Colonie suivie depuis 2014.

Oreillard gris (combles église Saint-Martin-de-Saignanx). Colonie suivie depuis 2014.

Petit rhinolophe (Eglise Saint-Barthélemy et maison de retraite Coq Hardit à StMartinSx).

Pipistrelle sous les toits et les bardages.

Hirondelles

H. rustique



H. des fenêtres



Alyte accoucheur

	Phases aquatiques		Phase terrestre
Stade des individus	 Têtards	 Grenouille télard	 Mâle portant les œufs

Hérisson d'Europe



LES ACTIONS

En vert pour Tamas

En bleu pour le CRIE

Chauves-souris (Chiroptères)

Rappel : si travaux à prévoir, les programmer de septembre à avril/mai (pendant leur absence hivernale)

Eglise Saint-Vincent :

Le clocher est très favorable à l'accueil de chauves-souris mais il y a trop de courant d'air. Pour établir un gîte optimal, il suffit de condamner 3 persiennes (Sud, Ouest et Nord) avec des planches en bois et de reformer la dernière (exposée Est) en laissant une fente, soit la plus haute, soit la plus basse. Des planches pourront être fournies par le CRIE.

+ Proposition : la fermeture de la persienne Nord peut être faite avec des nichoirs à martinot (voir rubrique Martinot noir).



Schéma de persienne à condamner

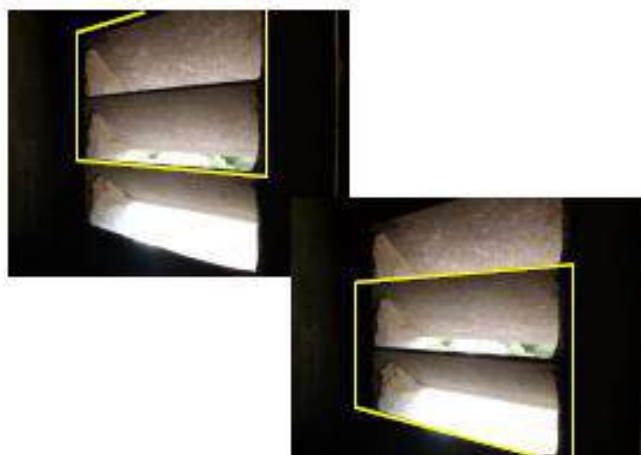


Schéma de la persienne à reformer en laissant une fente

Des panneaux de signalétiques seront transmis, notamment pour indiquer que la porte d'accès à l'escalier doit toujours rester fermée pour éviter que les chauves-souris n'entrent dans l'église et y soient par la suite enfermées ; Un autre panneau informera de la présence de chauves-souris dans le cas où des individus s'y installent. Ces panneaux pourront être installés sur la porte d'accès à l'escalier mais du côté où les usagers n'ont pas accès. Un suivi sera à prévoir en juin une fois les travaux faits.



L'espace entre la charpente et les tuiles peut être également utilisé. De ce fait, sur la façade Nord, une latte en bois de l'avant-toit peut être enlevée ainsi que sur la façade Sud.



Façade Nord, latte à enlever



Façade Sud, latte à enlever

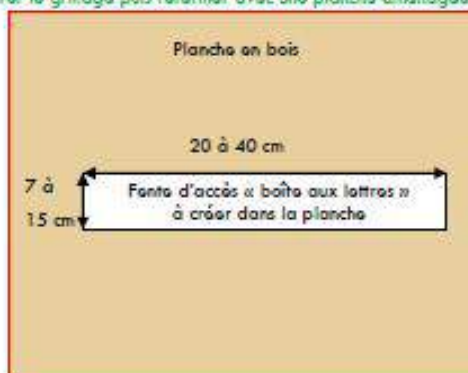
Dans le coin de la façade Sud, un nichoir à Effraie des clochers pourrait être installé. Toutefois, il faut s'assurer qu'il y ait un minimum de 4m de hauteur et ajouter un manchon anti-prédation car de nombreux appuis sont possibles pour les prédateurs.

Eglise des Forges :

Les combles sont très bien isolés ce qui en fait un excellent gîte, mais qui n'est pas habité car il n'existe pas d'accès pour que les chauves-souris puissent rentrer.



L'entrée peut être créée depuis le clocher, où, dans la mesure du possible, l'ensemble des persiennes sont à reformer avec des planches en bois, sans nécessité d'enlever le grillage présent, exceptée une. Pour cette dernière persienne, exposée au sud idéalement, il faut enlever le grillage puis reformer avec une planche aménagée d'une fente.



Des panneaux de signalétique seront transmis, pour indiquer que la porte d'accès aux combles ainsi que celle séparant les deux parties doivent toujours rester ouvertes pour que les chauves-souris puissent circuler librement et ne pas être

enformées. Seule la porte donnant accès aux escaliers devra rester fermée. Un dernier panneau pourra être installé dans les combles pour indiquer leur présence dans le cas où des individus s'installent. *Un suivi sera à prévoir en juin après travaux.*

Si par la suite des travaux de toiture, de charpente sont envisagés, il faudra penser à *intégrer une ouverture directe dans les combles avec une chiopetière* (voir plans plus bas).

Espace Nelson Mandela :

En fin juillet, un enregistreur a été posé dans le bâtiment pour pouvoir déterminer si des chauves-souris utilisent cet endroit. Après analyse des enregistrements, aucun son n'a été perçu, donc le bâtiment n'abrite pas d'individus.

Martinets noirs (Oiseaux)

Cette espèce d'oiseau a besoin de nicher à de grandes hauteurs (à partir de 5m) car il possède des pattes très courtes qui ne lui permettent pas de se poser sur un fil comme les hirondelles par exemple. De cette manière, il entre dans son nid en vol et en ressort en se jetant dans le vide, d'où l'importance d'avoir un gîte si haut.

Mairie :

Le bâtiment de la Mairie présente une belle hauteur et une bonne exposition pour accueillir ces oiseaux. *Des nichoirs en bois empilés (4 par 2 ou 3) peuvent être accrochés sur une colonne en béton de la façade Est. Ils doivent être bien être fixés tout en haut pour ne pas créer un perchoir pour les pigeons.* Pour éviter la location d'une nacelle, les agents techniques pourront éventuellement profiter de l'échafaudage installé lors du nettoyage des vitres.

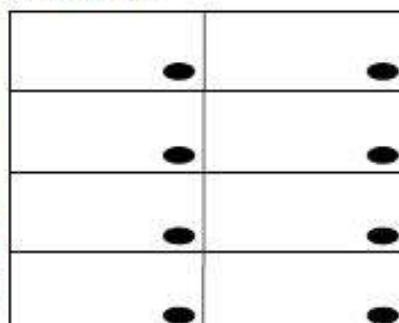


Schéma de nichoirs empilés

Eglise Saint-Vincent :

Proposé dans la rubrique Chauves-souris, *la persienne Nord peut être reformée avec des nichoirs à martinets empilés comme ci-dessus.* Les nichoirs seraient à installer de manière à ce qu'ils ne soient pas visibles depuis l'extérieur. Selon les dimensions, le reste peut être comblé avec des planches.

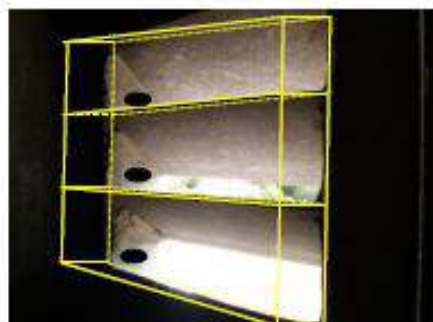


Schéma de disposition des nichoirs

RECENSEMENT DES COLONIES EN JUIN

Espace Nelson Mandela :

Une colonie d'une vingtaine de Martinet noir a été observée avec 10 nids sous le toit, 3 du côté Ouest et 7 du côté Est. Le bâtiment étant voué à la destruction au vu de son état de délabrement, il sera impératif de compenser la perte de ces nids en installant des nichoirs artificiels.



Ecole des Forges :

Plus d'une trentaine d'individus ont été observés dans la cité des Forges mais aucun nid n'a été trouvé dans Notre-Dame-des-Forges et seulement 2 ont été recensés dans l'école primaire. De nombreux autres nids doivent être présents dans l'ensemble de la cité dans les bâtiments privés.



Doux Haous :

Cinq individus ont été observés en pleine période de reproduction avec 2 nids recensés sur 2 bâtiments. Or une trentaine d'individus ont été vus par la suite en fin juillet. Il y a donc d'autres nids présents sur le bourg mais qui n'ont pas été trouvés.



Chouette (Oiseaux)

Eglise Saint-Vincent :

Une effraie des clochers peut être accueillie en fixant un nichoir sur la façade Sud.

Hirondelles rustiques (Oiseaux)

Espace Nelson Mandela :

La partie inutilisée de ce bâtiment est typique des endroits où nichent les hirondelles rustiques. Enlever un volet leur permettrait de venir exploiter cet espace et y construire leur nid. Faire un suivi chauves-souris aussi après travaux.



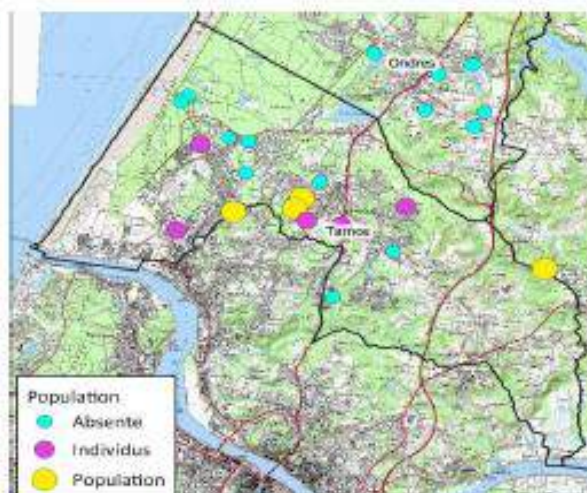
Volet à enlever

Alytes accoucheurs (Amphibiens)



Le 16/04/2019, une première tournée a été faite pour inventorier cette espèce de crapaud. 3 ont été entendus sur 3 points différents : à la zone humide urbaine La Baye rue Lassale (40/Ta/14) ; au bassin de rétention Aragon (40/Ta/04) et dans le quartier de Castagnet (40/Ta/09).

A la fin des prospections, 3 populations (à partir de 3 individus) d'Alyte accoucheur ont été trouvées ainsi que 5 sites où 1 à 2 individus sont présents.



Proposition de gestion des bassins de rétention :

Le curage des bassins de rétention, si nécessaire, peut se faire en 2 fois entre début août et fin septembre. L'idéal étant de procéder au curage lors des périodes d'à sec.

En ce qui concerne la fauche, elle peut être faite 1 fois par an sur le tiers ou la moitié des berges en rotation après le 15 juillet (voir le schéma ci-dessous). Il faut extraire les végétaux morts de la surface de l'eau et les déposer en haut de l'accotement fauché pour limiter l'eutrophisation de l'eau.

Dans un contexte de lutte contre la *Jussia*, présente notamment dans le bassin du Dauphin, il sera nécessaire d'amener tous les pieds arrachés dans un compost et non pas les laisser sur les berges pour éviter de les semer.

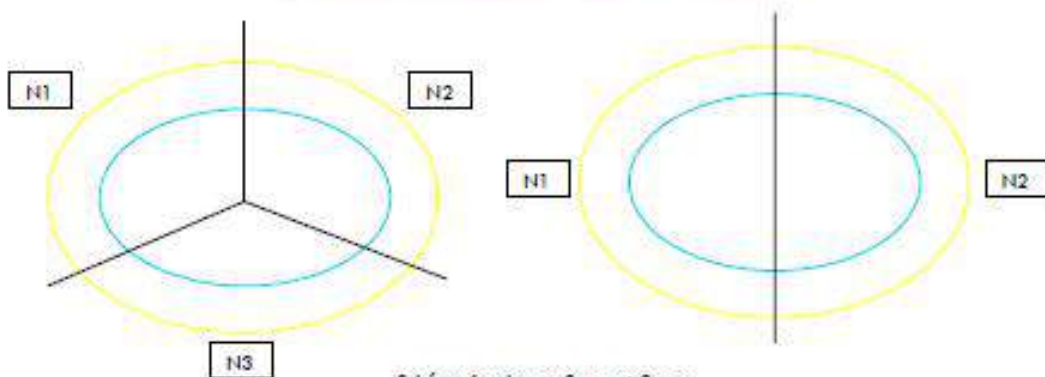


Schéma fauche sur 3 ans et 2 ans

Hérissons

Prendre contact avec les 2 jardins partagés. Proposer la pose d'abris et donner des conseils de gestion.

18/07/2019 - Rencontre aux jardins partagés Loustavaux

La visite a permis de se questionner sur la façon dont les jardins en milieu urbanisé peuvent devenir des refuges pour la faune. Plusieurs choses pouvant être mises en place, comme :

- Un abri à hérisson dans le coin où se trouve actuellement le compost. L'abri devra être recouvert de débris végétaux (tonte, branches, buchettes...). Pour faire venir un hérisson aux jardins, il serait intéressant de rencontrer le voisin ayant son jardin accolé aux vôtres pour créer un passage sous le mur en béton.
- Un hôtel à insectes à positionner plutôt au centre pour que les insectes puissent profiter de toutes les parcelles, sauf si vous décidez d'en fabriquer plusieurs.
- Planter différents petits arbres fruitiers locaux qui seront plus robustes au climat. Ils apporteront de l'ombre, une diversité particulière et empêcheront au sol de s'assécher trop vite.
- Un nichoir à mésanges en hauteur sur le murier platane, avec une attache flexible pour que le tronc puisse s'élargir sans problème. D'autres nichoirs pourront être installés plus tard sur d'autres arbres.

- Améliorer l'utilisation du compost avec un rendez-vous prévu au CPIE le 6 Août 2019.
- Améliorer la récupération de l'eau de pluie avec des réservoirs en cascade et en installer en bas du local à vélo à l'aide d'une gouttière comme sur le cabanon.
- Laisser pousser 2 carrés de biodiversité. 2 carrés d'au moins 1m² qui seront fauchés au rotofil en alternance, 1 fois tous les 2 ans. Ces parcelles d'herbe haute serviront aux insectes en leur laissant un endroit pour que leur cycle biologique se déroule entièrement.
- Planifier des cycles des parcelles à mettre en jachère pour que le sol puisse se reconstituer. Quand le sol est à nu, il est important de le couvrir avec de la paille par exemple.

18/07/2019 - Rencontre aux jardins partagés du Pissot

Le Président de l'association, Monsieur DUVAL, a fait la visite des jardins tout en détaillant la gestion des parcelles. Les jardins existent depuis 9 ans et sont devenus un lieu riche en biodiversité. Au cours des années, il y a eu beaucoup de réflexion autour de l'environnement en général pour pouvoir jardiner sans utiliser de produits chimiques (utilisation interdite depuis janvier 2019 pour les particuliers). De nombreuses espèces végétales sont présentes, autant les fruits, légumes et aromates pour la consommation personnelle que d'autres plantes pour favoriser des espèces animales prédatrices des ravageurs de cultures.

En plus des « insectes », les jardins abritent des oiseaux qui nichent dans les haies entourant les parcelles, des hérissons de passage et des amphibiens. Il y a d'ailleurs 2 petits hôtels à insectes et un nichoir à mésanges installés mais l'ensemble des jardins offre une diversité d'habitats importante.

Les jardins partagés du Pissot sont un bel exemple de travail et de volonté de reconstruire un écosystème au sein des quartiers.

Hôtel à insectes

Prendre contact avec les jardins communaux et proposer l'installation d'hôtels à insectes. Le CPIE pourra fournir le bois issu d'un chêne local. De nombreux tutoriels pour en fabriquer de toutes sortes existent dont un, téléchargeable en PDF sur le lien internet suivant :

<https://www.radezagallo.fr/fr/preserver/prevention-reduire-dechets/documents/tuto-fabriquer-hotel-insecte.pdf>

LES AMENAGEMENTS

Nichoires à fabriquer

Martinet noir

Il existe différents types de nichoires tant au niveau des formes, que des matériaux (essences diverses ou béton) :

- Nichoires bois vendus (en mélèze d'Auvergne imputrescible),
- Nichoires bois fabriqués par le CPIE Saignanx Adour à partir de plans (en mélèze),
- Nichoires en fibrociment (certifié sans amiante, légers et résistants)

Ils peuvent être achetés sur internet ou fabriqués à la main (voir les fiches techniques et illustrations ci-après). Les nichoires en bois sont fabriqués avec du bois traité et imputrescible ce qui évite d'avoir à les entretenir. Les nichoires peuvent être externes ou encastrés dans la façade pour être invisibles.

Les nichoires peuvent être externes ou encastrés dans la façade pour être invisibles... (voir photos ci-dessous)



NICHOIRS EXTERNES DE MARTINET

Groupe Nichoirs



Construction d'un nichoir à Martinets noirs

Réalisation : Jean-Pierre Gani

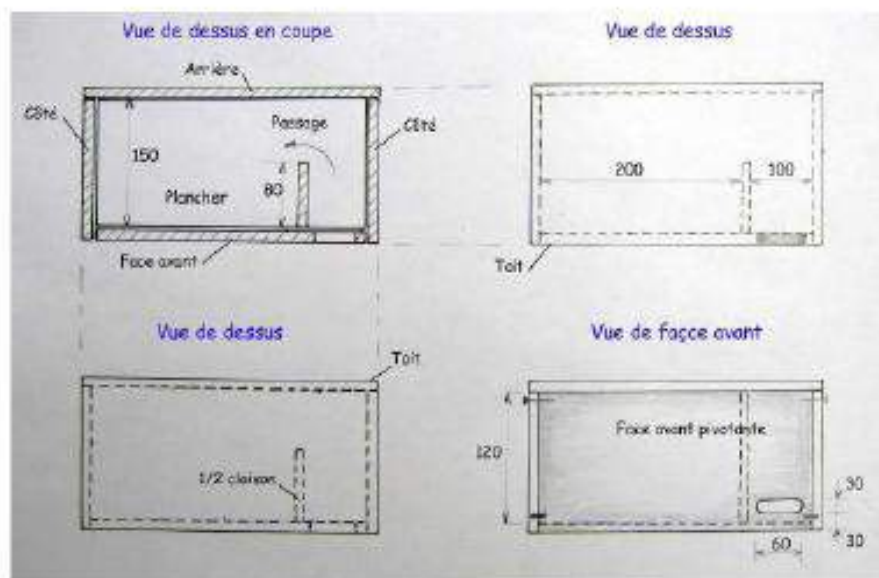


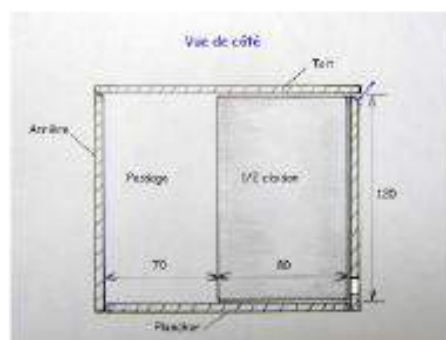
Le Martinet noir *Apus apus* niche en milieu naturel contre des parois abruptes, en falaises ou grottes. En milieu urbanisé il a colonisé les toitures et autres fissures de nos bâtiments anciens.

De nos jours il a de plus en plus de mal à nidifier sur nos constructions de plus en plus étanches...

Vous pouvez les aider en installant des nichoirs, et pourquoi ne pas les construire vous-même ! Il suffit de bien vouloir bricoler pour fabriquer une boîte, en effet un nichoir à martinets n'est qu'une boîte mais il faudra respecter quelques dimensions... Voir ci-dessous...

Montage





Les côtes, en mm, sont les côtes intérieures à respecter à ± 10 mm ! Les dimensions de découpe du bois sont donc à calculer suivant l'épaisseur du bois utilisé.

Une épaisseur de 16 à 18 mm convient bien.

Dimensions du trou d'envol : 60 X 30 mm.

Ne pas utiliser de bois traité ni de contre-plaqué d'intérieur.

L'extérieur des nichoirs peut être peint, laisser l'intérieur brut.

La $\frac{1}{2}$ cloison, clouée ou vissée au plafond et au plancher, n'est pas obligatoire mais recommandée !

La face avant est prévue pivotante. Cela n'est pas obligatoire mais commode pour une visite.

La bascule s'effectue à l'aide d'une pointe de chaque côté, plantée à 1,5 cm du haut. Le verrouillage s'effectue en partie basse à l'aide de 2 pitons vissés dans la tranche des côtés.

Conseils de pose :

Les martinets nichent en colonie, n'hésitez pas à placer plusieurs nichoirs côte à côte, c'est même recommandé, et le plus haut possible sera le mieux !

Si vous placez les nichoirs sous des avant-toits, alors peu importe l'orientation. Par contre si les nichoirs ne sont pas abrités, prévoir de faire dépasser le toit sur les côtés et le devant de 20 mm tout en évitant l'Ouest pour la pluie et le Sud pour les fortes chaleurs.

Fixation :

Si vous optez pour une porte basculante, l'ouvrir et fixer le nichoir à l'aide de 2 vis traversant le panneau arrière du nichoir.

Si vous préférez une porte fixe, utilisez 2 équerrres, dessous ou sur les côtés.

Important

Dans tous les cas fixez les nichoirs solidement

Ce n'est pas la peine de nettoyer les nichoirs à martinets, surtout s'ils sont installés très haut.

Nous suivons également de nombreuses colonies d'hirondelles, principalement en Gironde mais aussi en Dordogne. Cela vous intéresse ?

Vous souhaitez d'autres conseils ou rejoindre le groupe Nichoirs de la LPO Aquitaine ?

nichoirs@lpoaquitaine.org

Comment l'installer ?

Le mieux est d'installer le nichoir à l'intérieur d'un bâtiment. Placé contre une ouverture sur l'extérieur (à l'opposé des vents dominants), ou plaqué contre un mur, le nichoir peut-être fixé à l'aide d'équerres métalliques ou chevrons en bois. Dans le cas d'un clocher, une ouverture dans le grillage est nécessaire pour y apposer le tunnel permettant l'accès au nichoir.



Il est possible de poser le nichoir sur une poutre à l'aide de fil de fer ou de tendeur. Mais attention aux prédateurs qui peuvent prendre appui pour pénétrer à l'intérieur. Il faut éloigner l'entrée de tout support ou rajouter un manchon anti-prédateur.



Le nichoir devra être installé à plus de 4 mètres de hauteur (10-15 mètres si possible) de sorte à réduire les risques de prédation (fouine...).

Quelques préconisations :

- Mettre de la sciure ou des copeaux au fond du nichoir, placer quelques pelotes de rejection et réaliser des traces de plâtre sur les faces extérieures du nichoir (reproduisant les traces de fientes) pour attirer l'oiseau.

- Ne pas traiter l'intérieur du nichoir. Si vous souhaitez le protéger à l'extérieur, utilisez de la cire d'abeille ou de l'huile de lin, produits inoffensifs pour l'environnement.

- Bien choisir son bois. Sapin, peuplier, cèdre, mélèze, pin, chêne pour des nichoirs peu ou pas abrités. Les planches devront avoir, de préférence, une épaisseur comprise entre 15 et 20 mm.



Manchon anti-prédateur (ci-contre) :

Pour empêcher tout prédateur de pénétrer dans le nichoir, le plus simple est de découper en biais le fond d'un seau en plastique lisse et de le clouer devant le trou d'envol.



[illegible]

Hérisson



Le Chameau des Hérissons

PROTECTION DES HÉRISSENS & INFORMATION

Association de la loi 1901 pour la protection des hérissons d'Europe - Cérifond du capteur n°5078

Sélecteur :
☰

Afficher tous les liens aux pages d'un coup ou par thème :
☑

Mettre à jour :
☑

Lancer le programme PROCHA :
☑

Pour vous connecter au site :
☑

Accueil
Nouveautés
Protéger les hérissons
Produits naturels pour jardin
Carnets de notes en France
Caractéristiques
Ades pour hérisson
FAQ et questions
Documentation à télécharger

Abris pour hérissons



L'abri doit toujours être placé à l'abri du vent, du soleil et de la pluie.
On peut par exemple le mettre :

- contre un mur;
- sous une balle de corde tressée,
- sous un sapin,
- sous un tas de bois,
- ou sous un escalier de jardin.

Les abris vendus dans les commerces, sont à souvent bien trop petits !

Ils y a plusieurs façons de construire soi-même un abri pour hérisson : je vous donne, dans cette rubrique, quelques exemples faciles à réaliser.

Que vous soyez bricoleurs ou non, vous trouverez sûrement l'inspiration pour me faire un abri.

Je m'y installerais prêt être où vous faites une petite ouverture (12 cm) dans votre pièce pour que je puisse avoir accès à votre jardin.

Rendez et laissez tout produit chimique et pesticide avant ma venue.

Prenez à moins de 1m de hauteur. Je prépare mon baluchon et j'arrive !

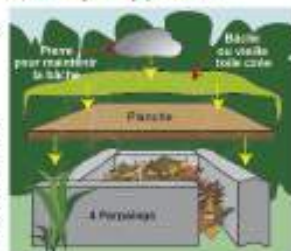
Si vous êtes : laissez moi une petite place dans votre jardin...

Pour les non-bricoleurs : quelques idées pour fabriquer un abri à hérisson, fallait juste y penser !



Une simple planche, bien calée le long d'un mur. Mettez un bon tas de feuilles mortes dessous ou de la paille. Pour élargir : fixez une vieille toile cirée ou posez une bâche dessous. Caler la planche avec des pierres pour qu'elle ne glisse pas.

Quatre perçoirs à même la terre, disposés en carré près d'une haie ou sous une haie. Garnissez de feuilles mortes ou de paille. Posez une planche pour le toit et une bâche pour protéger le nid de la pluie. Quelques pierres empêcheront la bâche de s'envoler.



Ne faites pas les nids trop petits. Ayez toujours en tête qu'une hérissonne peut y faire son nid et y élever ses bébés. Il peut y en avoir jusqu'à six. La mère hérissonne doit pouvoir se mouvoir autour des petits et se coucher près d'eux.



Sous le tas de bois dans le bûcher.
En rangeant vos bûches pour l'hiver, faites une cachette en dissimulant des bûches perpendiculairement. Glissez des feuilles mortes ou de la paille dans l'ouverture.

Sous un escalier ou en appentis : endroit idéal à l'abri du vent et de la pluie. Mettez une caisse retournée dans laquelle vous aurez fait une ouverture de 12 x 12 cm pour le passage du hérisson. Remplissez la boîte de feuilles mortes ou de paille.



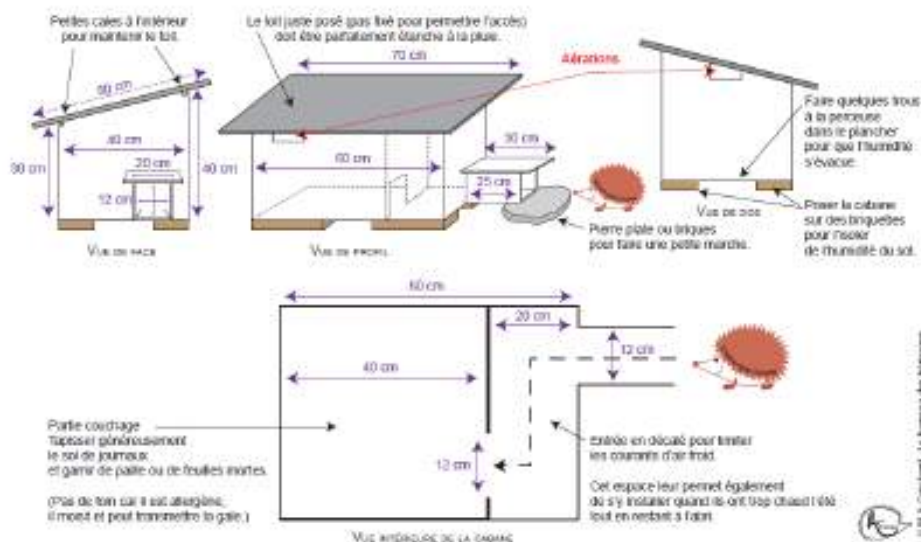
Pensez à utiliser des matériaux inutilisés plutôt que de les jeter : ils peuvent être recyclés en abris. Exemples : une vieille niche à chien, une petite palette glissée sous un tas de bois ou une haie, un fût que vous couchez avec des cales pour qu'il ne roule pas (à condition qu'il n'ait pas contenu de produits toxiques), de vieilles bordures de jardin, des briques, des tuiles, des pierres, des planches, etc. Laissez votre imagination vous guider. Le principal c'est que le toit soit étanche, que l'abri soit posé à l'ombre, à l'abri du vent et de la pluie.

Ne prenez pas un hérisson pour le mettre dans votre jardin. Il s'agit peut-être d'une femelle qui allaite ses petits, vous condamneriez toute la portée à une mort certaine !

Plan d'une cabane en bois pour hérisson

Taille : largeur 40 cm - longueur 60 cm - hauteur 40 cm - entrée 12 cm x 12 cm.

IMPORTANT : ne jamais vernir, ni peindre l'intérieur de la cabane.



EXTRAIT http://www.hangoudehaissons.fr/index.php?id_page=abris.php

Hôtel à insectes

Avant de commencer, voici ce dont vous avez besoin :

Et voici le résultat !!!

Matériel

- Bois issu de la récupération : portail en bois, armoire par exemple ou bois de palette. La largeur de vos planches déterminera la profondeur de votre hôtel.

- 1 planche de 40 cm x 10 cm x 9 cm (A)

- 4 planches de 40 cm x 10 cm x 9 cm (B)

- 3 planches de 16 cm x 10 cm x 9 cm (C)

dont une livrée d'un trou central de 7 cm x 1 cm (C')

- 2 planches arrondies sur une extrémité ou pas de 40 cm x 10 cm x 9 cm (D)

- 1 planche de 22,5 cm x 10 cm x 9 cm (E)

- 1 planche de 50 cm x 8 cm (F)

- 1 morceau de grillage à poule 50 cm x 80 cm

- Végétaux : feuilles mortes, paille, bûchettes trouées, brindilles, tiges à moelle (roseaux ou bambous) et petites de pins.



1 mètre
1 crayon
1 perceuse/visseuse/
démanteuse
1 équerre
1 scie manuelle ou
circulaire
1 marteau
1 pince coupante
80-70 clous 30mm
1 gros ciseau ou sécateur
1 agrafeuse + agrafes



EXTRAIT <https://www.radszopolo.fr/fr/preservation/prevention-reduction-dechets/documents/tutoriels-et-ateliers/hotel-insecte.pdf>

SIGNALETIQUE / INFORMATION

Articles

Hirondelles

Article Hirondelles pour le bulletin communal

Signalétique

Chiroptères

La CPIE fournit une signalétique dans les bâtiments pour informer de la démarche et des précautions à prendre. Exemples ci-dessous :

100% 100%

100% 100%

Martin à oreilles écharquées
(*Muscula muscula*)

C'est une chauve-souris.
Les femelles adultes se voient pour élever leurs petits (juvéniles) en juin et en juillet, jusqu'en août à 3 mois, indépendamment du mâle.
Le Martin à oreilles écharquées consomme des insectes volants dont les mouches.
On observe souvent les mâles avec les oreilles déployées.

Ce sont des espèces protégées utiles à notre environnement.
Aidez-nous à les préserver.

100% 100%

100% 100%

Martin à oreilles écharquées
(*Muscula muscula*)

C'est une chauve-souris.
Les femelles adultes se voient pour élever leurs petits (juvéniles) en juin et en juillet, jusqu'en août à 3 mois, indépendamment du mâle.
Le Martin à oreilles écharquées consomme des insectes volants dont les mouches.
On observe souvent les mâles avec les oreilles déployées.

100% 100%

100% 100%

Oreillard gris
(*Muscula muscula*)

C'est une chauve-souris.
Les femelles adultes se voient pour élever leurs petits (juvéniles) en juin, indépendamment du mâle.
L'Oreillard gris consomme des papillons de nuit.
Il replie ses ailes sous les ailes pour dormir.

Ce sont des espèces protégées utiles à notre environnement.
Aidez-nous à les préserver.

100% 100%

100% 100%

Oreillard gris
(*Muscula muscula*)

C'est une chauve-souris.
Les femelles adultes se voient pour élever leurs petits (juvéniles) en juin, indépendamment du mâle.
L'Oreillard gris consomme des papillons de nuit.
Il replie ses ailes sous les ailes pour dormir.

100% 100%

100% 100%

Petit Rhinolophe
(*Muscula muscula*)

C'est une chauve-souris.
Le Petit Rhinolophe peut utiliser ce site pour élever pendant la période hivernale.
Les femelles adultes se voient pour élever leurs petits (juvéniles) pendant la période hivernale.
Le Petit Rhinolophe consomme des insectes volants dont les mouches.
On observe souvent les mâles avec les oreilles déployées.

Ce sont des espèces protégées utiles à notre environnement.
Aidez-nous à les préserver.

100% 100%

100% 100%

Petit Rhinolophe
(*Muscula muscula*)

C'est une chauve-souris.
Le Petit Rhinolophe peut utiliser ce site pour élever pendant la période hivernale.
Les femelles adultes se voient pour élever leurs petits (juvéniles) pendant la période hivernale.
Le Petit Rhinolophe consomme des insectes volants dont les mouches.
On observe souvent les mâles avec les oreilles déployées.

100% 100%

100% 100%

Des chauves-souris vivent ici
Ce sont des espèces protégées utiles à notre environnement.
Aidez-nous à les préserver.

Merci de laisser cette porte fermée

Elles hibernent pendant l'hiver et la période d'élevage des jeunes, tout dépendant de leur état de santé.
Merci de contribuer à la protection des chauves-souris en respectant ce lieu.

Ne les déranger pas.
Ne les toucher pas, ne les déplacer pas, ne les laisser pas.
Ne les laisser pas.
Ne les laisser pas.
Ne les laisser pas.

100% 100%

100% 100%

Des chauves-souris vivent ici
Ce sont des espèces protégées utiles à notre environnement.
Aidez-nous à les préserver.

100% 100%

100% 100%

Des chauves-souris vivent ici
Ce sont des espèces protégées utiles à notre environnement.
Aidez-nous à les préserver.

Merci de laisser cette porte ouverte

Elles hibernent pendant l'hiver et la période d'élevage des jeunes, tout dépendant de leur état de santé.
Merci de contribuer à la protection des chauves-souris en respectant ce lieu.

Ne les déranger pas.
Ne les toucher pas, ne les déplacer pas, ne les laisser pas.
Ne les laisser pas.
Ne les laisser pas.

100% 100%

100% 100%

Des chauves-souris vivent ici
Ce sont des espèces protégées utiles à notre environnement.
Aidez-nous à les préserver.

100% 100%

100% 100%

Des chauves-souris vivent ici
Ce sont des espèces protégées utiles à notre environnement.
Aidez-nous à les préserver.

Merci de laisser cette porte ouverte

Elles hibernent pendant l'hiver et la période d'élevage des jeunes, tout dépendant de leur état de santé.
Merci de contribuer à la protection des chauves-souris en respectant ce lieu.

Ne les déranger pas.
Ne les toucher pas, ne les déplacer pas, ne les laisser pas.
Ne les laisser pas.
Ne les laisser pas.

100% 100%

100% 100%

Des chauves-souris vivent ici
Ce sont des espèces protégées utiles à notre environnement.
Aidez-nous à les préserver.

ANNEXE 3

Obs	Commune	Lieu	Longitude	Latitude	Date	Espèce	Type de nids	Nb nids en bon état	Nb nids en mauvais état	Nb nids occupés	Nb nids inoccupés	Nb total	Commentaires
JR	Tarnos	22 rue du muguet	-1.489548	43.548732	11/04/2019	Hirondelle rustique	Naturel	2	0	2	0	2	Campagne hirondelles Nids confirmés par la propriétaire
JR	St André de Sx	Bourg	-1.352172	43.558834	13/05/2019	Hirondelle de fenêtre	Naturel	4	0	2	2	4	
JR	St Martin de Sx	Maisonnave	-1.38324	43.54168	13/05/2019	Hirondelle de fenêtre	Naturel	26	0	10	16	26	Beaucoup de traces d'anciens nids
JR	St André de Sx	Mairie	-1.352965	43.558673	06/06/2019	Hirondelle de fenêtre	Naturel	5	0	2	3	5	Traces d'anciens nids
JR	St André de Sx	Eglise	-1.351639	43.559174	06/06/2019	Hirondelle de fenêtre	Naturel	2	1	2	1	3	
JR	St Martin de Sx	Cantegrouille	-1.384552	43.545762	13/06/2019	Hirondelle de fenêtre	Naturel	1	0	1	0	1	Nouveau nid sur nouvelles constructions Nid non décroché par les artisans
JR	St Martin de Sx	Eglise	-1,385855	43,544648	13/06/2019	Hirondelle de fenêtre	Naturel	1	0	0	1	1	
JR	St Laurent de Gosse	Eglise (Porche)	-1.268134	43,532818	13/06/2019	Hirondelle rustique	Naturel	3	0	2	1	3	Chacun sur un spot de lumière
JR	St Laurent de Gosse	Cachaou	-1.29281	43.50314	17/06/2019	Hirondelle rustique		1	0	1	0	1	Non observé (privé)
JR	St Laurent de Gosse	Loustaounau	-1.302508	43.503576	17/06/2019	Hirondelle rustique		1	0	1	0	1	Non observé (privé)
JR	St Martin de Sx	Petit Peyruc	-1.353183	43.500871	17/06/2019	Hirondelle rustique		1	0	1	0	1	Non observé (privé)
JR	St Martin de Sx		-1.372812	43.496738	17/06/2019	Hirondelle rustique		1	0	1	0	1	Non observé (privé)
JR	Ondres	Larrendart	-1.445746	43.562700	19/06/2019	Hirondelle rustique	Naturel	1	0	1	0	1	Nichée de 4 Détruit en juillet
JR	St Martin de Sx	Résidence Saint Martin	-1.386892	43.541098	20/06/2019	Hirondelle de fenêtre	Naturel	9	0	9	0	9	Traces d'anciens nids
JR	Ondres	91 chemin de Minjoyer	-1.436836	43.565448	30/07/2019	Hirondelle rustique	Naturel	5	0	5	0	5	

ANNEXE 4



SEIGNANX ET ADOUR

Saint-Martin-de-Seignanx, le 6 juin 2019

Foncia Bolling Syndic de copropriété
12 rue de Madeleine Castaigne
40130 Capbreton

Objet : Présence de colonie d'Hirondelle de fenêtre sur une façade faisant l'objet de travaux de ravalement

Madame, Monsieur,

Le CPIE Seignanx Adour est chargé d'un programme de préservation de la petite faune urbaine déployé dans le cadre du label TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) porté par la Communauté de Communes du Seignanx.

Une colonie d'Hirondelle de fenêtre est menacée par des travaux de ravalement en cours de réalisation sur les façades de la résidence SAINT MARTIN, située place Jean Rameau à Saint-Martin-de-Seignanx dont vous avez la gestion. Cette colonie est présente depuis plusieurs années et suivie par le CPIE depuis 2012.

Nous vous rappelons, qu'en France, toutes les espèces d'hirondelles, sont protégées par le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés. Ainsi, la destruction de leurs nids est interdite, qu'ils soient vides ou occupés.

Ces espèces font parties de la biodiversité ordinaire et sont indispensables à l'équilibre de notre environnement. Elles sont menacées et sont aujourd'hui des espèces cibles à préserver. Sauvegarder la biodiversité c'est l'affaire de tous et vous êtes, en tant que gestionnaire de bâtiment, un partenaire indispensable.

C'est dans ce contexte que nous vous demandons, pendant les travaux, de maintenir les nids et de ne pas empêcher l'accès des nids aux oiseaux. Nous comprenons les difficultés que cela peut occasionner et nous pouvons accompagner la société qui réalise ces travaux pour trouver des solutions, et nous rendre directement sur place. De manière générale, les travaux sont à privilégier d'octobre à mars, pendant leur migration, en dehors de la période de présence des oiseaux au nid. Cela évite les décrochements non intentionnels avec les poussins dans le nid et le dérangement occasionné par les ouvriers et les équipements (échafaudage, filets, bâches, etc.).

CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT

CPIE Seignanx Adour – 2028, route d'Aerrencent – 40 390 Saint-Martin-de-Seignanx

Tel : 05 59 56 16 20 – E-mail : cpieseignanxadour@gmail.com

Association Nature&Loisirs – SIRET 401 948 492 00020 - Code APE : 9104Z

Nous vous remercions par avance de votre participation dans cette démarche.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

L'équipe TEPCV du CPIE
Géraldine LAFARGUE – Chargée d'études,
Léa GOUTAUDIER – Chargée d'études,
Justine ROUCHON – Stagiaire



CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT
CPIE Seignanx Adour – 2028, route d'Arment – 40 390 Saint-Martin-de-Ségennes
Tel : 05 59 56 16 20 – E-mail : cpieseignanxadour@gmail.com
Association Nature&Loisirs – SIRET 401 948 492 00020 - Code APE : 9104Z

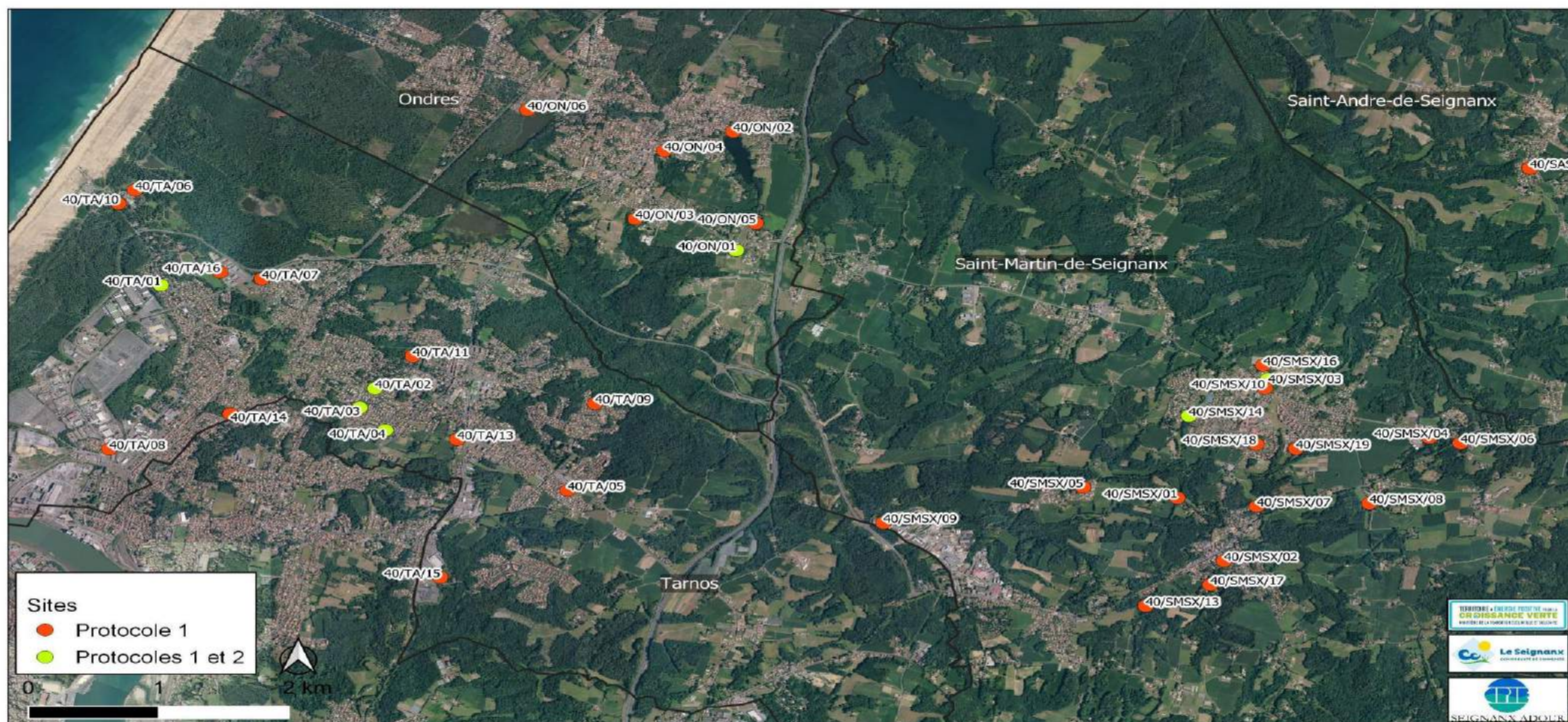
ANNEXE 5

					OUEST								SUD												
Date	Heure de début	Heure de fin	Température (°C)	Météo	A		B		C		D		E		F		G		H		I		J		Total indiv
					Entrée	Accroche	Entrée	Accroche	Entrée	Accroche	Entrée	Accroche	Entrée	Accroche	Entrée	Accroche	Entrée	Accroche	Entrée	Accroche	Entrée	Accroche	Entrée	Accroche	
19/06/2019	11h17	11h37		Ensoleillé	0	0	0	4	0	0	0	1	5	13	0	1	0	1	2	3	0	7	1	3	>20



ANNEXE 6

Sites de prospection de l'Alyte accoucheur Seignanx OUEST



Réalisation : CPIE Seignanx Adour ROUCHON J. 2019 - Source : IGN (2015), BDD CPIE Seignanx Adour (2019)

Sites de prospection de l'Alyte accoucheur Seignanx Est



Réalisation : CPIE Seignanx Adour ROUCHON J. 2019 - Source : IGN (2015), BDD CPIE Seignanx Adour (2019)

ANNEXE 7

INVENTAIRE ALYTE ACCOUCHEUR						
Code site :	40/BR/01	(n°dpt/commune/n°site ; exemple : 40/BR/01)				
Lieu-dit :	Ecole					
Coordonnées (WGS84) :	Longitude (X)	-1.27130	/ Latitude (Y)	43.56146		
TABLEAU DE SAISIE « ALYTE »						
N° passage	1 ^{er} (Avril)		2 ^{ème} (Mai)		3 ^{ème} (Juin)	
Date	18/04/2019		15/05/2019		20/06/2019	
Heure	23h50		22h46		23h58	
Température (°C)	14		13		16	
Observateur(s)	GL		GL		JR	
	Point d'écoute	Prospection lampe	Point d'écoute	Prospection lampe	Point d'écoute	Prospection lampe
Alyte	0	0	0	0	0	0
Remarque						
TABLEAU DE SAISIE « AUTRES AMPHIBIENS »						
	1 ^{er} (Avril)		2 ^{ème} (Mai)		3 ^{ème} (Juin)	
Autres espèces	Point d'écoute	Prospection lampe	Point d'écoute	Prospection lampe	Point d'écoute	Prospection lampe

ANNEXE 8

Code site : 40/TA/03

Commune : Tarnos

Observateur : Justine ROUCHON

Date : 04/07/2019

Caractéristiques physiques :

Hauteur d'eau : 0,2 m

Retenue d'eau : 0

Profondeur retenue : 1 m

Enrochement : 0

Bâche / Béton : 0

Hauteur des berges : 2 m

Type d'alimentation en eau : déversoir d'orage

Végétation de fond :

Végétation aquatique (*)

Caractéristiques des berges :

Pente : douce

Végétation : herbacée (75%) / arbustive (25%)

Recouvrement de la ripisylve sur l'eau : 0-25%

Hauteur max. de la ripisylve : 2-8 m

Espèces végétales dominantes : Ronciers, Robinier faux-acacia

Végétation riveraine :

Herbacées : Graminées

Hauteur max : 0,3 m

Arbustes : Arbustes ornementaux

Hauteur max : 2 m

Données Amphibiens :

	Date	Effectif Alytes obstetricans	Effectif Hyla meridionalis
Données Préexistantes	X	X	X
Données inventoriées (2019)	16/04/2019 16/05/2019	0 4	10 2

(*) Végétation aquatique :

	Espèces – détails	Recouvrement sur la station
Végétation submergée		
Hélophytes	Jussie Massette	4 2
Total de recouvrement sur l'eau		5

Remarques :

-
-

Indice de recouvrement : +(<1%) ; 1 (1 à 5%) ; 2 (6 à 25%) ; 3 (26 à 50%) ; 4 (51 à 75%) ; 5 (>75%)

ANNEXE 9

La petite faune urbaine



Le label TEPCV

Dans le cadre du label TEPCV porté par la Communauté de communes du Seignaux, le CPIE Seignaux Adour mène un programme de préservation de la petite faune urbaine. Vous savez, ces animaux sauvages qui vivent au plus près de nous ! Toutes les espèces ciblées par ce programme sont protégées : il est donc interdit de les détruire, elles ou leur milieu de vie.

Ces espèces font parties de la biodiversité ordinaire et sont indispensables à l'équilibre de notre environnement. Elles sont menacées et sont aujourd'hui des espèces cibles à préserver. Sauvegarder la biodiversité c'est l'affaire de tous et vous êtes, en tant que gestionnaire de bâtiment, un partenaire indispensable.

Les chauves-souris

Présentation

Souvent mal-connues, elles nous sont en réalité très utiles. En France, les chauves-souris ne se nourrissent que d'insectes. Une aubaine puisque ce sont des animaux chassant la nuit et dont la proie de prédilection est le moustique !



Des chauves-souris peuvent trouver refuge dans les toitures, les caves, vides sanitaires... Le plus souvent, il s'agit de gîtes d'été où se regroupent les femelles qui vont mettre au monde leur unique petit de l'année. Dans d'autres cas, il se peut que les maisons leur offrent un gîte d'hiver dans lequel elles vont hiberner.

En France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par le Code de l'Environnement et l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés. Ainsi, leur destruction et la perturbation intentionnelle sont interdites.

Si vous prévoyez de refaire l'isolation de votre maison, prenez des précautions. Les travaux sont à réaliser en dehors de période de présence. Si elles occupent un gîte d'été, les travaux sont à réaliser de septembre à mars. Si elles occupent un gîte d'hivernation, les travaux sont à réaliser d'avril à octobre.

Des gîtes à chauves-souris

Si vous souhaitez les aider à trouver un endroit où se reposer, vous pouvez fabriquer des gîtes. De quoi faire une activité qui ravira les amateurs de bricolage désireux d'agir pour la biodiversité. Favorisez l'utilisation du bois local et non traité.



Vous trouverez sur internet des gîtes à acheter ou des plans pour fabriquer soi-même (par exemple Web-ornitho, la boutique LPO).



Exemple de colonie de Murin à oreilles échancrées dans l'église de Saint Martin de Seignaux

La petite faune urbaine



Hirondelle rustique et Hirondelle de fenêtre

Présentation



Oiseaux faisant le printemps, les hirondelles se nourrissent exclusivement d'insectes attrapés en vol. Parmi tout ce qu'elles mangent, ce sont les mouches qui constituent la grande majorité.



Si vous avez des nids chez vous et que vous cherchez une solution pour limiter les salissures, vous pouvez mettre du journal au sol à changer régulièrement ou installer une planche sous les nids à nettoyer une fois les hirondelles reparties pour l'Afrique après l'été.

En France, toutes les espèces d'hirondelles, sont protégées par le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés. Ainsi, la destruction de leurs nids est interdite, qu'ils soient vides ou occupés. Les travaux de façades et charpentes sont à réaliser d'octobre à mars, pendant leur migration, en dehors de la période de présence des oiseaux au nid.

Les nichoirs à hirondelles

Si vous souhaitez les aider, vous pouvez installer des nichoirs artificiels pour faciliter leur installation.

Vous pouvez fabriquer des nichoirs par vous-même. Facile et peu coûteux, cela permet de faire une activité amusante avec les enfants.



Vous trouverez les plans pour fabriquer les nids vous-même, mais le plus intéressant est celui en forme de bol. L'avantage de ce modèle de nid est qu'il permet l'installation des 2 espèces d'hirondelles. L'Hirondelle rustique va l'utiliser tel quel et l'Hirondelle de fenêtre va le « refermer » avant de s'y installer.

Des nichoirs prêts à installer sont disponibles à la vente sur internet (exemple la boutique LPO)

La petite faune urbaine

Le Martinet noir

Présentation



Le Martinet noir est un oiseau bien particulier avec des pattes extrêmement petites et des ailes très grandes qu'il empêche de se poser. Il se pose uniquement pour nicher.

Il niche dans les fissures et sous les avant-toits des bâtiments à une hauteur minimale de 5 mètres. En dehors de l'accès au nid, le Martinet noir ne se pose jamais même pour dormir ! Comme les hirondelles, le Martinet noir se nourrit d'insectes dont des mouches en majorité.

Le Martinet noir est une espèce migratrice (moitié sud de l'Afrique). Il part en août et revient en mai sur son nid. Les adultes sont fidèles à leur nid. Ils restent une centaine de jours, juste le temps d'élever les jeunes.

En France, le Martinet noir, est protégé par le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés. Ainsi, la destruction de leurs nids est interdite, qu'ils soient vides ou occupés. Les travaux susceptibles de détruire leurs nids sont à réaliser d'août à mi-avril, pendant leur migration, en dehors de la période de présence des oiseaux au nid.

Si des martinets nichent chez vous et que vous prévoyez de refaire l'isolation de votre maison en rebouchant l'ensemble des trous et fissures, prenez des précautions. Les travaux sont à réaliser pendant la période où ils sont repartis en migration, d'août à mi-avril.

Les nichoirs à martinets

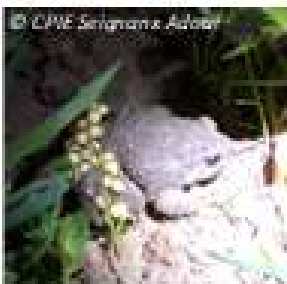
Si vous souhaitez les aider, vous trouverez sur internet des nichoirs à acheter (différents modèles sur le site de la LPO) ou des plans pour les fabriquer soi-même, avec des plans et des conseils. De quoi faire une activité qui ravira les amateurs de bricolage désireux d'agir pour la biodiversité. Favorisez l'utilisation du bois local et non traité.



Exemple de l'installation de nichoirs artificiels sur l'espace Jean Rameau de Saint-Martin-de-Seignanx

L'Alyte accoucheur

Présentation

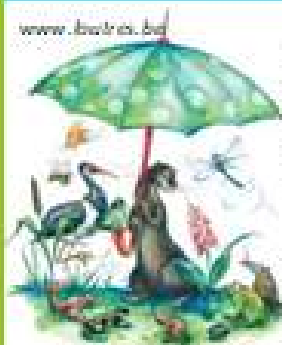


Ce petit crapaud au chant flûté se retrouve dans les milieux divers, aussi bien naturels qu'urbanisés. Le mâle qui porte les œufs que la femelle a pondus et se rapprochera des points d'eau pour y déposer ses œufs prêts à éclore.

Actif la nuit, il se nourrit d'escargots, de limaces et d'insectes comme les moustiques, dont les larves qui sont mangées par les têtards. Cela fait de lui un animal doublement efficace pour la lutte anti-moustiques.

La petite faune urbaine

www.alca-torda.fr



L'Alyte accoucheur est une espèce parapluie, c'est-à-dire que la protection de son habitat permet de sauvegarder de nombreuses autres espèces.

Dans le cas de l'Alyte, d'autres espèces, protégées ou non, bénéficient de sa protection (libellules, grenouilles, crapauds, tritons, salamandres et des milliers d'insectes).

Pour favoriser ces crapauds, il est nécessaire d'arrêter d'utiliser des produits chimiques dans les jardins car les amphibiens sont extrêmement sensibles.

En France, l'Alyte accoucheur est protégé par le Code de l'Environnement et l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et des Reptiles protégés. Ainsi, la destruction de leur site de ponte, de leurs œufs, des adultes et la perturbation intentionnelle sont interdits.

Le Hérisson d'Europe

Présentation

Cet animal bien connu des jardins peine à se déplacer. La cause est la fermeture de nos parcelles qui le contraint à risquer sa vie en traversant les routes. Surnommé « l'ami du jardinier », il se nourrit de « petites bêtes » qui s'attaquent aux plantations comme les limaces. Il nous aide ainsi d'arrêter d'utiliser des produits pour traiter les plantes.

Avec les Hérissons !
Ralentissons !



Les hérissons apprécient les espaces avec des cachettes, de la nourriture et à boire à proximité. Si vous voulez les aider, vous pouvez leur créer un accès de 12cm x 12 cm dans votre clôture. De l'eau dans les soucoupes des pots de fleurs leur permettront de boire. Et pour la nourriture, un jardin avec des carrés d'herbe haute favorisera la présence d'insectes dont ils se délecteront.

En France, le Hérisson d'Europe est protégé par le Code de l'Environnement et l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés. Ainsi, leur destruction et la perturbation intentionnelle sont interdites.

Pour tout savoir sur le hérisson et apprendre comment l'aider au mieux, rendez-vous sur le site internet « Le hameau des hérissons ».

Si vous trouvez des animaux blessés, contactez :

Centre de soins de la faune sauvage Alca Torda
149 chemin des Sélans - 40120 Pourdoux
Téléphone : 06 82 20 00 10 - Mail : contact@lca40.fr

Centre de soins de la faune sauvage Hégaldia
Quartier Arnaud - Chemin Benetremborda - 64480 Uzartu
Téléphone : 05 59 43 08 51 - Portable : 06 76 83 11 31



Pour tout renseignement :

CPIE Seignaux Adour
2028 route d'Arriestont - 40300 Saint-Martin-de-Seignaux
Téléphone : 05 59 56 16 20 - Mail : cpi@seignauxadour@gmail.com



ANNEXE 10

ANIMATIONS

09/05/2019 - Maison de retraite Lou Coq Hardit

Animation auprès des résidents sur les chauves-souris sous forme de Quiz et de jeux et la remise en contexte avec des informations concernant la colonie de Petit rhinolophe se trouvant dans le vide sanitaire.

14/05/2019 - Assemblée Générale du CPIE Seignanx Adour

Animation sur la petite faune urbaine sous forme de Quiz et un atelier de fabrication de nichoirs à hirondelles.

25/05/2019 - Fête de la Nature à Ondres

Sur la demande de la Mairie, un stand sur les chauves-souris a été tenu lors de la Fête de la Nature à Ondres. Une thématique en lien avec la lutte contre les moustiques de la commune. Ce sont 75 personnes qui ont été sensibilisées en laissant de côté les légendes sur ces animaux.

25/06/2019 - Animation CPIE « Les hirondelles et martinets »

Animation sur le Martinet noir et les hirondelles en montrant les nichoirs artificiels installés sur l'espace Jean Rameau et les nids d'Hirondelle de fenêtre sur les bâtiments des quartiers alentours.

06/08/2019 - Animation CPIE sur les jardins au naturel

Animation faite pour les jardins partagés Loustaunau de Tarnos afin de les aider à bien prendre en main leurs espaces avec de nombreux conseils concernant notamment l'utilisation du compost et de la favorisation de la biodiversité de manière globale.

AUTRES ACTIVITES

07/03/2019 - Pop Amphibiens Ecopont ASF Peyrehorade

19/03/2019 - Prospection de parcelles agricoles sur Saint-Martin-de-Seignanx

+ Prospection Amphibiens à Angresse

02/04/2019 - Balisage de sentiers communaux sur Saint-Martin-de-Seignanx

02/05/2019 - Pop Reptiles Ecopont ASF Peyrehorade

27/06/2019 - Prospection et marquage d'arbres dans la tourbière de Montrol à Saint-Laurent-de-Gosse pour des contrats Natura 2000 Bois sénescents

ANNEXE 11

		L	M	M	J	V	S	D
BIBLIO	04/03 au 10/03	✓	✓	✓	✓	✓		
BUREAU		✓	✓	✓	✓	✓		
TERRAIN CHIRO					✓			
AUTRES					✓			
BIBLIO	11/03 au 17/03	✓		✓				
BUREAU		✓	✓	✓	✓	✓		
RENCONTRES					✓			
BIBLIO	18/03 au 24/03		✓		✓	✓		
BUREAU		✓	✓	✓	✓	✓		
AUTRES			✓					
BIBLIO	25/03 au 31/03	✓	✓	✓	✓	✓		
BUREAU		✓	✓	✓	✓	✓		
RENCONTRES				✓	✓			
BIBLIO	01/04 au 07/04				✓			
BUREAU		✓	✓	✓	✓	✓		
RENCONTRES		✓		✓				
AUTRES			✓					
BUREAU	08/04 au 14/04	✓	✓	✓	✓	✓		
TERRAIN ALYTE				✓				
TERRAIN HIRONDELLES					✓			
TERRAIN CHIRO		✓			✓			
BUREAU	15/04 au 21/04	✓	✓	✓	✓			
RENCONTRES		✓	✓					
TERRAIN ALYTE			✓		✓			
TERRAIN HIRONDELLES				✓				
BUREAU	22/04 au 28/04		✓	✓	✓	✓		
BUREAU	29/04 au 05/05	✓	✓		✓	✓		
AUTRES					✓			
BUREAU	06/05 au 12/05	✓	✓	✓	✓	✓		
RENCONTRES			✓					
ANIMATIONS				✓				
BUREAU	13/05 au 19/05	✓	✓	✓	✓			
TERRAIN ALYTE				✓				
TERRAIN HIRONDELLES		✓			✓			
TERRAIN MARTINET		✓			✓			
ANIMATIONS			✓					
BUREAU	20/05 au 26/05	✓	✓	✓	✓	✓		
RENCONTRES				✓				
TERRAIN ALYTE					✓			
ANIMATIONS							✓	

		L	M	M	J	V	S	D
BUREAU	27/05 au 02/06	✓	✓	✓				
TERRAIN ALYTE			✓					
TERRAIN HIRONDELLES			✓					
AUTRES		✓						
BIBLIO	03/06 au 09/06			✓				
BUREAU		✓	✓	✓	✓	✓		
RENCONTRES					✓			
TERRAIN MARTINET			✓		✓			
BUREAU	10/06 au 16/06		✓	✓				
RENCONTRES								
TERRAIN ALYTE				✓				
TERRAIN MARTINET					✓			
TERRAIN CHIRO					✓			
BUREAU	17/06 au 23/06	✓	✓	✓	✓			
RENCONTRES					✓			
TERRAIN ALYTE					✓			
TERRAIN HIRONDELLES		✓						
TERRAIN MARTINET		✓	✓	✓				
TERRAIN CHIRO				✓	✓	✓		
BUREAU	24/06 au 30/06	✓	✓	✓	✓			
TERRAIN ALYTE			✓	✓				
TERRAIN MARTINET			✓					
ANIMATIONS			✓					
AUTRES					✓			
BUREAU	01/07 au 07/07	✓	✓	✓	✓	✓		
TERRAIN ALYTE					✓	✓		
TERRAIN CHIRO					✓			
BUREAU	08/07 au 14/07	✓		✓	✓	✓		
RENCONTRES								
TERRAIN ALYTE			✓	✓				
BUREAU	15/07 au 21/07	✓	✓	✓	✓	✓		
RENCONTRES					✓			
TERRAIN MARTINET				✓	✓	✓		
BUREAU	22/07 au 28/07	✓	✓	✓	✓			
TERRAIN MARTINET		✓	✓	✓	✓			
TERRAIN CHIRO		✓		✓	✓			
BUREAU	29/07 au 04/08	✓	✓	✓	✓	✓		
TERRAIN MARTINET		✓						
TERRAIN CHIRO		✓						
BUREAU	05/08 au 09/08	✓	✓	✓	✓	✓		
RENCONTRES					✓			
ANIMATIONS			✓					

RESUME

Au sein des communes du territoire du Seignanx subsiste une faune ordinaire qui vit au plus près de l'Homme mais qui souffre de la pression urbaine et de la transition énergétique. Les menaces qui pèsent sur ces espèces ont fait l'objet d'un programme de préservation dans le cadre du label TEPCV que porte la communauté de communes du Seignanx. Le recensement 6 espèces et groupes d'espèces cibles a été nécessaire pour pouvoir mieux décider des actions à mener. Des prospections ont été organisées et ont permis d'avoir une répartition des populations et des zones de reproduction sensibles (nids, colonies de parturition, zones de pontes, gîte de repos) sur l'ensemble des 8 communes. Les données collectées ont été restituées sous forme de cartes mais des statistiques descriptives ont été établies pour rendre compte de ces populations. Dans le cas de l'Alyte accoucheur, l'étude a été plus poussée en faisant des statistiques permettant de déterminer qu'aucune caractéristique n'induirait la présence de cette espèce dans les points d'eau en gestion communale. Les résultats sont par la suite communiqués aux communes pour pouvoir les alerter et travailler ensemble pour mieux préserver la petite faune urbaine. Cependant, avec ce projet il a été remarqué qu'il serait d'autant plus intéressant et important d'agir également sur la conservation des habitats naturels des espèces.

Mots clés :

- Préservation
- Petite faune urbaine
- Pression urbaine
- Communauté de communes du Seignanx
- Hérisson d'Europe
- Chiroptères
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Martinet noir
- Alyte accoucheur